

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 109 (1973)
Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1172
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

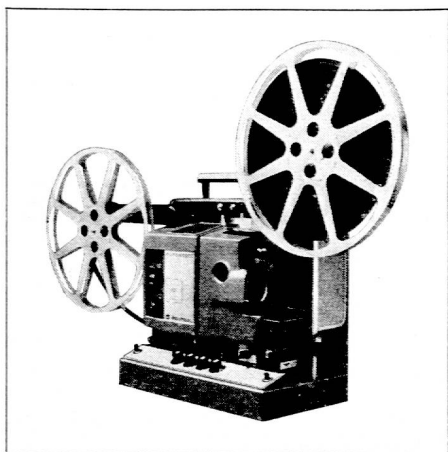
DANS CE NUMÉRO

« LE PAYS DE MON CORPS »

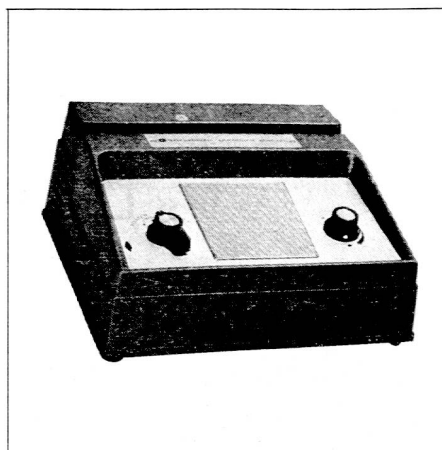
Voir page 703.



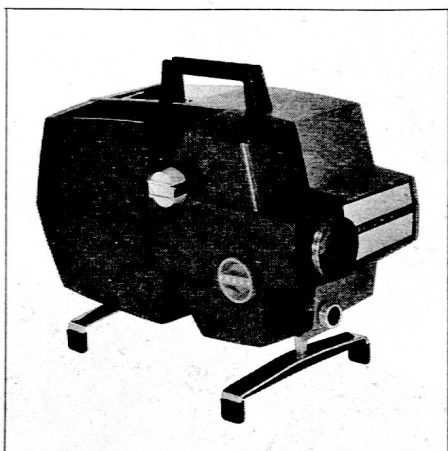
**L'enseignement moderne se base sur
l'intellect accouplé à la technique.**



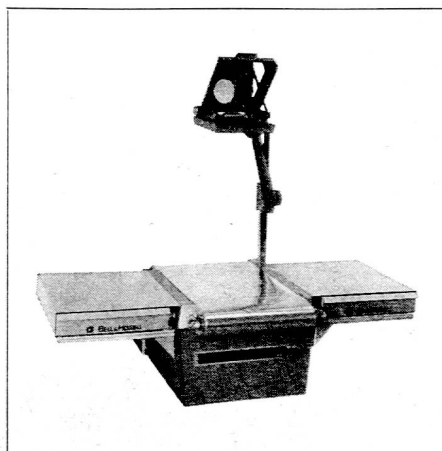
Projecteurs sonores 16 mm



Language-Master



Projecteurs pour films en bandes



Rétroprojecteurs

**Memo AG, votre partenaire dans toutes les
questions de la communication audio-visuelle**

Visitez-nous à la Paedagogica, halle 15, stand 384

SOMMAIRE

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les services parascolaires

Vaud	688
Genève	690
Neuchâtel	692
Jura	694
Fribourg	697
Valais	702

COMITÉ CENTRAL

Rapport sur l'enseignement secondaire de demain	684
Aide au tiers monde	685
CC/SPR	686

VAUD

Aveps	688
Rappel important, séminaire	689
La loi, c'est la loi	689
Commission consultative du CREPS	689
Groupe d'excursion	690

GENÈVE

Séance de délégations	691
Echange de classes	691
Secteur pédagogique curative	691

NEUCHÂTEL

Affaires syndicales	693
---------------------	-----

JURA

Ajoie	694
Gymnastique du maintien	695
Centre de perfectionnement	696
Tribune libre	696

FRIBOURG

Modifications d'adresses	699
Echange de classes	699
Explication tardive au sujet d'un malentendu	700
D'Alexandre Daguet à Alexandre Overney	700
Petit historique des écoles enfantines	701

DIVERS

Information UNESCO	687 et 706
Le pays de mon corps	703
Crapaud à lunettes	704
Assurances	704
Conseils aux automobilistes	705
Petra AV à Bâle	706

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

LA SPR UNE ET DIVERSE

Faisons le point

Ce numéro du Bulletin vous propose un nouvel article à thème commun intitulé « Les services parascolaires ».

C'est le douzième du genre et l'équipe de rédaction souhaiterait connaître votre avis. Bien sûr, nous avons eu des échos de ces publications, échos généralement favorables. Mais ils sont le fait, en majorité, de collègues engagés très régulièrement dans les divers organismes de notre association faitière ou des sections cantonales.

Aussi souhaiterions-nous connaître l'avis des enseignants, lecteurs de l'« Educateur », qui ne sont pas forcément engagés personnellement dans l'un ou l'autre des multiples comités, commissions ou autres organes corporatifs, cette chronique n'étant pas destinée au seul usage des « spécialistes ».

Pour mémoire, citons les titres qui ont fait l'objet, depuis bientôt deux ans, de tels articles :

- N° 4/72 Organisation de la SP...
- N° 10/72 Les traitements du corps enseignant primaire
- N° 16/72 La formation des enseignants primaires
- N° 22/72 Pléthore, pénurie ou équilibre du corps enseignant primaire
- N° 28/72 La structure de la scolarité obligatoire
- N° 37/72 Les avantages sociaux de la profession
- N° 40/72 Le perfectionnement des enseignants primaires
- N° 4/73 Perspectives SP... 1973
- N° 10/73 La SP... et les autorités scolaires
- N° 16/73 La vie des sections locales
- N° 22/73 Financement de l'instruction publique et compétences des différentes autorités
- N° 28/73 Les services parascolaires

Pour 1973, sera encore publié dans le N° 34 « Les obligations de l'enseignant ». En revanche, l'article « Bilan SP... 1973 » est supprimé vu l'organisation interne de certaines sections cantonales. Elles ne disposeront pas, à ce moment-là, des éléments nécessaires à la rédaction d'un tel article.

Ecrivez-nous

Dans le courant du mois de novembre, une réunion groupera les différents rédacteurs cantonaux. Ils discuteront notamment du principe de ces articles et de leur contenu pour 1974. En nous communiquant vos impressions, remarques, critiques et suggestions, vous nous permettrez de vous offrir des relations directement centrées sur vos préoccupations.

Pour vous aider, nous vous suggérons de répondre aux rubriques suivantes :

1. Cette formule vous paraît-elle valable ?
2. Sa présentation, en tête de chaque rubrique cantonale, vous paraît-elle satisfaisante ?
3. Le rythme de parution, soit environ six ou sept articles par an, est-il suffisant ?
4. La longueur des articles (qui ne devraient pas dépasser une page, souvent un vœu pieu du rédacteur...) vous paraît-elle correcte ?

5. Les thèmes traités vous paraissent-ils cadrer avec vos préoccupations d'enseignants ?

6. Quels thèmes souhaiteriez-vous voir traiter en 1974 ?

Adressez vos réponses à

Rédaction de l'« Educateur »

Case postale 445

2001 Neuchâtel

ou à votre rédacteur cantonal.

Collègues, à vos plumes ! C'est votre tour...

F. Bourquin.

Rapport sur l'enseignement secondaire de demain

Dans les numéros 24 et 25 de l'« Educateur », nous avons publié le « Rapport sur l'enseignement secondaire de demain ».

En complément d'information, nous publions maintenant trois documents :

- La lettre émanant de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique qui fixe les modalités de consultation.
- Un questionnaire issu de la même source et qui précise les points sur lesquels la dite Conférence souhaite connaître l'avis des organes et associations consultés.
- L'avant-propos de ce rapport qui le situe dans le contexte et l'évolution actuels.

Lettre de la Conférence DIP

Concerne : Procédure de consultation relative au rapport « Enseignement secondaire de demain »

Messieurs,

Lors de son assemblée annuelle des 2 et 3 novembre 1972, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a pris connaissance du rapport de la « Commission d'experts pour l'enseignement secondaire de demain », commission qu'elle avait constituée. Sans prendre position sur le contenu du rapport et sur ses conclusions, la Conférence a donné suite à la proposition de la commission de l'enseignement secondaire et a accepté que le rapport soit soumis à une procédure de **consultation**.

Le 15 février 1973, le comité de la Conférence a décidé d'inclure dans cette large consultation : la Confédération, les cantons, les autorités communales qui sont concernés par l'enseignement secondaire, les milieux de l'enseignement supérieur et secondaire, la KOSLO (Conférence des associations d'enseignants), les sociétés pédagogiques, les partis politiques et les responsables de l'économie. Les prises de position de ces différentes instances doivent permettre à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de formuler des thèses en vue de l'exécution

des réformes futures de l'enseignement secondaire et de leur coordination.

Le **déla**i de la consultation a été fixé au **30 septembre 1973**. Après cette date, les réponses ne pourront plus être prises en considération pour l'élaboration des thèses. L'exécution de la consultation est confiée au secrétariat de la Conférence qui — selon les directives du comité — pourra recourir à des experts pour analyser les prises de position.

Le but de la consultation devrait permettre avant tout de connaître l'**opinion des intéressés sur les éléments généraux et essentiels** du rapport et non sur les nombreuses propositions qui ont un caractère exemplaire. Aussi, aimerions-nous surtout connaître votre avis sur les **problèmes soulevés dans le questionnaire ci-joint**. Cela ne signifie cependant pas que les instances consultées doivent s'abstenir de se prononcer sur toutes les questions où elles se sentent concernées.

Nous vous exprimons notre gratitude pour votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Conférence DIP,
le secrétaire :

E. Egger, prof.

Questionnaire

1. Estimez-vous qu'une **réforme de grande envergure** de l'enseignement secondaire en Suisse soit nécessaire ou souhaitable ?
2. Dans l'affirmative, pensez-vous qu'une telle réforme devrait être engagée sous forme d'**expériences scolaires** conformément au § 10 et aux recommandations 10 et 11 ?
3. Si oui, approuvez-vous les options fondamentales suivantes sur lesquelles débouche la présente étude (les indications numériques se réfèrent aux divers chapitres et alinéas du rapport) :
 - 3.1. Introduction d'un **degré d'observation et d'orientation** pour la deuxième moitié de la scolarité obligatoire (2.2.1. ; 2.2.2. ; 3.3.3. ; § 4 ; § 7) ?
 - 3.2. **Nouvelle conception des degrés scolaires postérieurs** à la scolarité obligatoire (3.2. ; 3.3.4. ; 3.3.5. ; 3.3.6.) ; en particulier, introduction d'un **degré diplôme** (§ 6) et organisation en deux parties du **degré maturité** (§ 5) ?
 - 3.3. Remplacement des différents types de maturité par un type unique caractérisé par un système de disciplines obligatoires et de **branches à options** (5.5.) mais permettant néanmoins
 - 3.4. un **accès général** à toutes les études universitaires (5.5.1.) ?
4. **Contribution des Hautes Ecoles à la réforme de l'enseignement secondaire** (5.5.1. ; 5.5.4.) ?
5. Pour le reste nous vous renvoyons aux **recommandations** du § 12.

Avant-propos du rapport

La publication « *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen* » — que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique édite depuis 1915 — paraît dès cette année sous un titre nouveau : « *Politique de l'éducation*. Annuaire de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique », et dans une présentation modernisée. Cela marque un tournant pour la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Celle-ci ayant fonctionné comme une diète devient un organe de la politique de l'éducation en Suisse, avec la Confédération comme partenaire.

Nous ne disons pas organe de la *politique scolaire* parce que, de nos jours, les formations scolaire et extrascolaire doivent de plus être considérées comme un

tout. Ce n'est que de cette manière que l'on peut parvenir à la conception moderne d'éducation permanente.

Ce nouvel annuaire des directeurs de l'instruction publique ne se propose pas seulement de décrire l'état actuel de l'enseignement en Suisse, mais aussi de présenter des *modèles* et des *projets de réformes* relatifs à la politique future de l'enseignement et de la formation. L'avenir de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique sera en effet caractérisé par son activité en matière de réformes et de planification : la coordination par les réformes scolaires demeurant le principal désir des cantons liés par le Concordat.

Le premier volume conçu dans cet esprit contient le rapport d'une commission d'experts intitulé : « *Enseignement secondaire de demain* ». Ce groupe d'experts a été constitué sur proposition de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. Bien qu'il ait reçu son mandat du Comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, ce groupe n'en a pas moins travaillé en toute liberté.

Ce rapport n'est donc en aucun cas une émanation ou un modèle d'étude des directeurs de l'instruction publique, car ces derniers n'ont du reste reçu qu'une première information sur son contenu lors de leur assemblée annuelle des 2-3 novembre 1972.

La Conférence a décidé de publier ce rapport à la demande de sa Commission de l'enseignement secondaire qui souhaite le soumettre à une large procédure de consultation. Lorsque les prises de position des milieux concernés seront connues, la Conférence devra se prononcer sur l'opportunité d'élaborer des thèses générales qui pourraient servir de cadre à une législation future qui serait préparée par la Confédération. Dans l'intervalle, et dès aujourd'hui, des problèmes concrets demandent déjà des solutions.

C'est ainsi qu'une réforme de l'enseignement secondaire continue et coordonnée, engagée sous forme d'*expériences* — comme le rapport le prévoit — implique que l'on sache qui autorise les expériences et qui les surveille. La Commission fédérale de maturité s'est déjà déclarée disposée à examiner cette question pour lui donner une réponse. De plus, on ne peut pas imaginer que les élèves subissent des préjudices à la suite de ces expériences, et qu'en particulier, leur entrée à l'Université soit entravée.

De telles expériences ne pourront être entreprises que de manière isolée. Pour garantir leur pérennité, il faut que la période d'expérimentation soit assez longue et que l'expérience puisse mener vers une solution généralisée. Il serait donc judi-

cieux de coordonner au plan régional déjà, afin de ne pas rendre encore plus aigus les problèmes de coordination et de ne pas créer un sentiment d'insécurité. Sans doute, ne sera-t-il pas facile de faire admettre aux parents et aux élèves que, pendant la phase expérimentale, l'enseignement secondaire ne pourra pas être le même partout.

La réussite de tels essais dépend essentiellement de la coopération du *corps enseignant*. La manière dont ce dernier agira vis-à-vis de l'école et du public sera décisive pour la réalisation de cette réforme. Il est donc indispensable de mener de front la réforme scolaire et la *formation* et le *perfectionnement des maîtres*. Néanmoins, il n'est pas question d'imposer à un enseignant un programme détaillé ou une méthode. Il faut même espérer qu'on n'en arrivera jamais là, dans notre pays !

Dès maintenant, il apparaît que le rapport des experts ne rencontre pas une adhésion unanime. Pour les uns, il ne va pas assez loin, pour les autres, il va trop loin. Il représente bien sûr un compromis qui s'explique par la composition même de la Commission qui correspond elle aussi à la pluralité de notre société. Et c'est

parce que cette dernière change que *le gymnase se doit* à son tour de *prendre le virage de son temps*. Tempora mutantur, nos et mutamur in illis. Cela concerne du reste l'école dans sa totalité. Aujourd'hui, nous connaissons en effet des expériences allant du jardin d'enfants à l'université. L'enseignement secondaire peut-il dès lors rester immobile tel un bloc erratique ? Certainement pas ! Il est donc important que les autorités compétentes se déterminent sur la réforme à entreprendre et la rendent possible. Il va sans dire que la mise en œuvre de ces expériences exige une infrastructure appropriée.

C'est dans cet esprit que le rapport doit être lu et jugé. La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique sera reconnaissante à tous ceux qui voudront bien lui adresser leur prise de position. Par la suite, elle se réserve de se prononcer en toute liberté sur le modèle proposé.

Cependant, une chose est certaine : le renouvellement de l'enseignement secondaire doit être inséré dans une réforme globale de l'enseignement en Suisse.

Novembre 1972.

Professeur Eugène Egger, rédacteur.

Aide au tiers monde

Le bilan d'une expérience

Dans le numéro 34/72 du Bulletin corporatif, nous présentons les travaux d'un groupe d'enseignants qui, sous l'égide de la Coopération technique suisse, avait préparé un matériel de vulgarisation et d'exploitation destiné aux élèves de nos classes.

Un collègue de Lausanne ayant profité de cette réalisation nous fait part de ces expériences.

Nous publions ci-dessous son article, bien que ce dernier ait déjà fait l'objet, en partie, d'une relation dans « 24 Heures - FAL » du 23 août dernier.

Information et solidarité internationale

Mettant à profit les trois mois supplémentaires de l'année longue, notre classe — une 4^e primaire lausannoise — a entrepris, en mai et juin derniers, l'étude d'un dossier publié par le Service d'information et de documentation du délégué à la coopération technique, dossier consacré à « San Pedro de Casta, un village péruvien ».

Le matériel didactique qui nous était proposé nous a permis d'attirer l'attention des enfants sur

- les inégalités régnant entre pays riches et pays dits sous-développés ;
- les causes de ce sous-développement ;
- les remèdes possibles.

Ce programme a été abordé en quatre chapitres différents :

1. notions géographiques ;
2. la vie quotidienne à San Pedro de Casta ;
3. les ressources agricoles à San Pedro de Casta ;
4. nourriture — santé et hygiène — démographie.

Sur la foi d'illustrations, de croquis, de faits, de chiffres, de lectures, de statistiques et de **comparaisons** établies avec les situations que nous connaissons en Suisse, les élèves ont réellement **pris conscience** des conditions dans lesquelles vivent les paysans indiens de San Pedro de Casta (2500 habitants, à plus de 3000 m. d'altitude et à 90 km. de Lima).

Le point 4 cité ci-dessus — le plus important et le plus complet du dossier —

a suscité en classe de vives discussions, les élèves découvrant ainsi les causes et les conséquences du **sous-développement** ; nous avons relevé notamment :

- Bêtes et gens sous le même toit ; promiscuité ; manque d'hygiène ; maladies contagieuses ; pas d'égoût ; pas d'électricité ; moyens de communication rudimentaires.
- Nourriture mal équilibrée ; viande et légumes rares ; pas de poisson ; manque de vitamines et de protéines ; donc : moindre résistance aux maladies, manque d'énergie, de force et d'entrain, diminution des facultés intellectuelles.
- En cas de maladie : pas de médecin sur place, pas de téléphone, lenteur des transports, grande distance jusqu'à l'hôpital le plus proche ; donc : forte mortalité (un enfant sur deux meurt) ; familles de cinq enfants sur huit ou dix nés.
- Exode rural ; apparition de bidonvilles — *barriadas* — à Lima et aux abords des ports et des villes de la côte ; chômage ; manque de produits alimentaires ; tuberculose, typhus ; augmentation du nombre des analphabètes.

Quoique sommaire, ce tableau a frappé l'esprit des enfants ; plusieurs d'entre eux ont alors reconnu et apprécié la **situation privilégiée** des pays industrialisés en général et de notre pays en particulier ; après avoir analysé les comparaisons, puis les déficits, nous avons relevé la nécessité d'établir un **équilibre** au niveau planétaire : équilibre économique, alimentaire, familial, écologique, etc.

En dernier lieu, les remèdes possibles à ce sous-développement — tous les enfants ont activement participé à cette recherche et ont noté dans leur dossier personnel :

1. Défricher des étendues de forêt en faveur de la culture.
2. Limiter la migration des travailleurs indiens vers les villes en leur procurant du travail et des terres.
3. Construire des logements d'une façon intensive.
4. Planifier les naissances.

Toutefois l'un des élèves, Patrick, a fait remarquer à ses camarades que le premier remède n'est pas à appliquer là-bas, mais **ici** ; « car, disait-il, lequel d'entre nous, et qui à Lausanne, en Suisse, connaît vraiment la vie de ces paysans péruviens, et du tiers monde ? Il faudrait des journaux, des affiches, des émissions à la radio et à la TV pour nous renseigner et informer les populations privilégiées dont nous sommes. »

Oui, Patrick a évité ainsi le piège de la charité au premier degré (la charité-qui-donne-bonne-conscience) et a compris que **l'aide au tiers monde est une question de solidarité internationale qui est elle-même le fruit d'une large information ici, chez nous, dans tous les milieux.**

En conséquence et passant de la parole aux actes, les élèves ont versé le 50 %

de notre caisse de classe (ramassage de papier), soit 170 francs, à Pain pour le Prochain — CCP 10-26487 — en faveur des activités de PPP dans le domaine de l'information en Suisse sur le tiers monde.

Nous n'avons pas voulu proposer ici un exemple, mais précisément donner une information.

Jacques Laufer, Lausanne.

CC/SPR, séance du 8 septembre

Première séance de la nouvelle année scolaire, cette rencontre s'est déroulée à Lausanne dans ce haut-lieu de la coordination qu'est l'Hôtel de la Navigation. Outre les membres du CC, participaient aux débats tous les délégués SPR dans les diverses et nombreuses commissions officielles de coordination scolaire.

Analyse

Grâce à deux organigrammes géants, le président J.-J. Maspéro situe les divers organes de coordination en soulignant les liens qui les unissent et rappelant à chaque fois leur rôle et l'état actuel de leurs travaux. Nous publions ces documents à la suite de cet article.

C'est aussi l'occasion de faire le point avec les délégués présents sur l'avancement des travaux, voire de confirmer un mandat ou de le préciser.

On notera aussi la création de commissions d'examen SPR à l'image des commissions officielles cantonales qui se prononcent notamment sur les moyens d'enseignement. La première à se mettre au travail concernera la mathématique.

Le rôle de la SPR

Par le jeu de la consultation et de la participation, la SPR cautionne finalement la coordination romande. Par conséquent le rôle de nos divers délégués est fondamental ; il ne s'agit pas, dans ce cadre-là, de se contenter d'être « expert » mais d'exiger un mandat précis et d'assurer l'information des divers organes responsables de notre association.

Une meilleure coordination et une circulation plus efficace des informations seront désormais possibles par le truchement des commissions SPR d'examen.

Options fondamentales SPR

Une telle séance est aussi l'occasion pour le président SPR de rappeler les

options fondamentales de notre association en matière de coordination scolaire :

- Programme cadre par opposition à programme catalogue.
 - Priorité à la pratique, donc méfiance à l'égard des spécialistes.
 - Enseignement globalisé, éviter le cloisonnement des disciplines.
 - Eviter toute forme d'encyclopédisme
 - Sélection tardive.
 - Liberté de l'enseignant, et au niveau des structures :
 - Présence du maître primaire dans toute la scolarité obligatoire.
 - Perméabilité des structures.
 - Différenciation scolaire tardive, chasser à l'orientation par l'échec.
 - Plus d'opposition formelle à l'allemand pour la 2^e langue mais priorité des programmes définis par CIRCE I et maintien de la demande d'option au niveau des cantons,
- et plus spécialement pour les moyens d'enseignement :
- Priorité aux moyens facilement adaptables.
 - Eviter la réédition de manuels anciens.
 - Nécessité du matériel de manipulation.

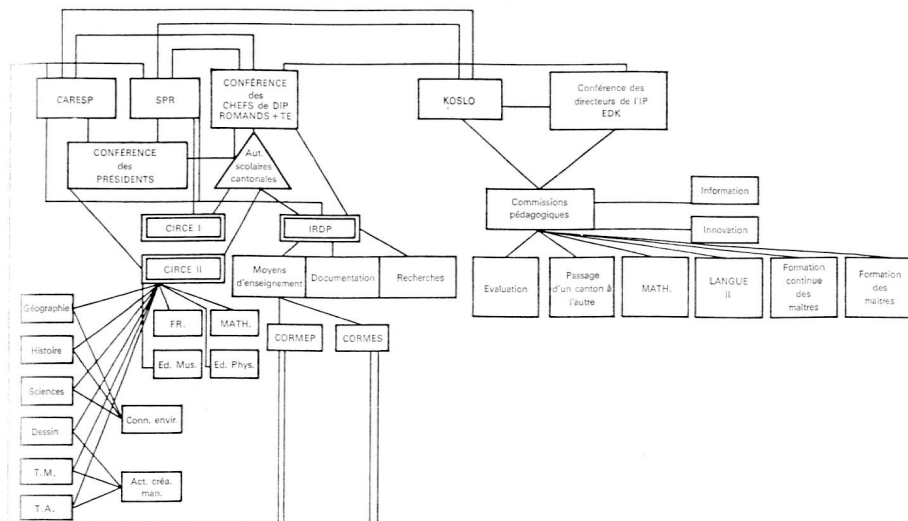
Les moyens d'intervention

Sur ce point, J.-J. Maspéro fait le point des diverses procédures que les délégués peuvent utiliser en séance.

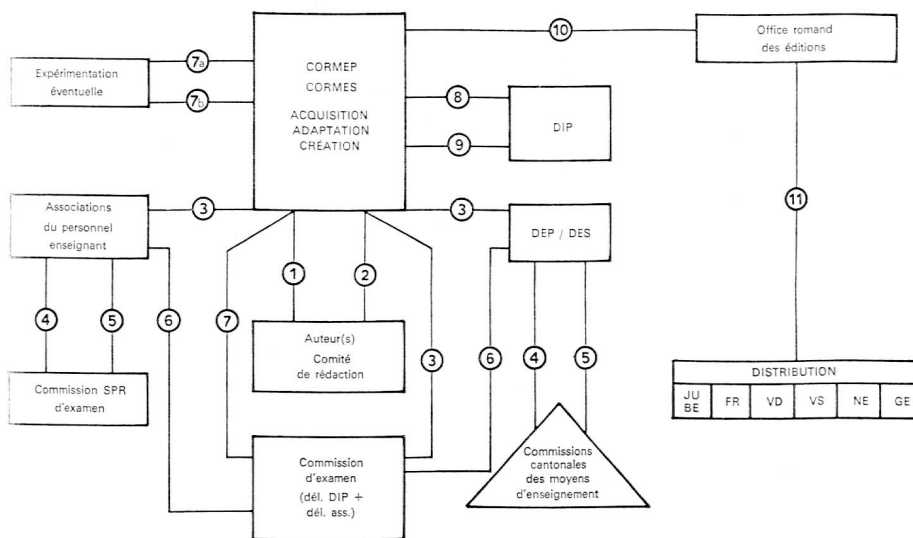
En conclusion, l'assemblée réunie à Lausanne décide que les délégués et le CC se retrouveront au moins une fois l'an pour faire le point.

FB.

Organisation générale de la coordination scolaire suisse



Moyens d'enseignement romands



Explications de quelques abréviations

Pour la bonne compréhension des deux tableaux qui figurent ci-dessus, nous vous apportons les quelques explications suivantes :

Organisation générale de la coordination scolaire suisse

La moitié gauche de ce tableau représente les organes romands de coordination alors que la partie droite récapitule les instances suisses.

CARESP : association faitière de nos collègues secondaires romands.

Conférence des présidents : organe commun SPR/CARESP.

IRDP : Institut romand de recherche et de documentation pédagogique, avec ses

trois sections (moyens d'enseignement, recherche et documentation).

CORMEP : Commission romande des moyens d'enseignement primaires (officielle avec délégués SPR).

CORMES : Commission romande des moyens d'enseignement secondaires (officielle avec délégués SPR).

KOSLO : Association faitière suisse des enseignants.

EDK : Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique.

Moyens d'enseignement romands

Ce tableau a été composé par l'IRDP. Nous y avons ajouté les commissions d'examen SPR mentionnées dans la première partie de cet article.

« Apprendre à être »

Le rapport sur le développement de l'éducation dans le monde réalisé par l'Unesco paraît ce mois-ci en librairie. L'ouvrage, intitulé en français « Apprendre à être », publie les résultats des enquêtes effectuées durant 14 mois à travers le monde par une commission de sept « sages » présidée par M. Edgar Faure, ministre d'Etat français chargé des affaires sociales. Ce dernier, qui fut notamment président du Conseil puis ministre de l'éducation nationale, y affirme que « le système éducatif actuel est périmé » et qu'une « mutation est nécessaire ». « L'école ne doit plus être séparée de la vie, ajoute le ministre français, elle doit combiner l'enseignement théorique, technique et pratique, le travail manuel et le travail intellectuel afin de permettre à l'homme d'être lui-même, de se devenir. »

Les six autres « sages » ayant contribué à la rédaction du rapport sont : MM. Felipe Herrera (Chili), ancien président de la Banque Interaméricaine pour le développement, Abdul Razaak Kadour (Syrie), membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Henry Lopes, ancien ministre de l'éducation nationale du Congo, Arthur Vladimirovitch Petrovski, de l'Académie des sciences pédagogiques de l'URSS, Majid Rahnema, ancien ministre de l'enseignement supérieur d'Iran, et Frederick Ward, doyen de l'Université de Chicago.

Pour une éducation permanente

Les auteurs du rapport estiment que « la situation actuelle est paradoxale ; jamais l'enseignement n'a connu une telle expansion, jamais le produit de l'éducation institutionnalisée n'a aussi peu répondu aux exigences de la société ».

Le rapport, divisé en trois parties (« constats », « avenir », et « vers une cité éducative »), propose 21 recommandations sur la stratégie éducative future. L'accent est mis sur la formation permanente, « clef de voûte de la cité éducative », et l'éducation des enfants d'âge préscolaire, « préalable essentiel de toute politique éducative et culturelle ». L'application large et efficace des nouvelles techniques éducatives (audio-visuel, cybernétique) est également préconisée.

En bref, pour les sept « sages », le système d'enseignement s'oriente vers une transformation radicale de l'éducation, qui commencera plus tôt et se prolongera toute la vie.

Unesco Presse Berne.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les services parascolaires

La prise en charge des enfants en difficultés requiert l'intervention de multiples instances officielles ou d'intérêt public. Elle doit répondre aux besoins d'une population enfantine relativement nombreuse pour laquelle la préoccupation dominante est devenue la réadaptation la plus complète en vue d'une intégration sociale et professionnelle aussi proche que possible de la vie normale.

Mais, qui sont les enfants en difficultés ? Il en existe de plusieurs types.

Le groupe le plus important est constitué par les handicapés mentaux qui, selon la gravité de leur cas, sont scolarisables, semi-scolarisables ou simplement éducatibles sur le plan pratique. D'autres groupes sont composés d'enfants réputés d'intelligence normale mais souffrant de troubles ou de déficiences divers : les aveugles, les déficients de la vue, les sourds, les déficients auditifs, les infirmes moteurs cérébraux, les enfants atteints de handicaps physiques, de troubles de l'élocution, de troubles de la personnalité ou du comportement. Certains parmi ces enfants présentent plusieurs troubles associés.

Ces dernières années, la prise en charge scolaire de cette population a évolué d'une manière sensible notamment grâce aux prestations de l'assurance-invalidité. Il n'y a pas si longtemps, les classes de développement étaient le lieu d'accueil de la plupart de ces enfants ; seules des classes de sourds ou d'aveugles étaient constituées par des populations spécifiques. Lorsque les cas étaient insupportables pour la famille ou l'école, le placement en internat s'effectuait quasi automatiquement. Actuellement, des solutions plus souples et plus adaptées ont vu le jour, rendent meilleur le sort de ces enfants et permettent une résolution plus efficace des problèmes.

Les classes vaudoises qui reçoivent des enfants handicapés ont des vocations diverses :

- les 80 classes de développement organisées par les communes ou des groupements de communes ; elles sont rattachées au Service de l'enseignement primaire et ne sont pas reconnues par l'Office fédéral des assurances sociales ; elles s'adressent à des enfants ayant des difficultés peu graves, non spécifiques, quelquefois mo-

mentanées ; une éventuelle réintégration dans les classes ordinaires reste l'objectif principal de l'enseignement qui y est donné ;

- les quelque 200 classes spéciales ou groupes éducatifs, organisés dans la plupart des cas par des associations d'intérêt public mais également par des communes et même l'Etat (Ecole pour enfants sourds de Moudon) ; elles sont rattachées au Service de l'enseignement spécialisé et reconnues par l'Office fédéral des assurances sociales ; elles s'adressent à des groupes d'enfants dont on a pris acte de la présence d'un handicap donné ; l'homogénéité des classes permet un enseignement adapté ; un appui psychologique, logopédique ou de rééducation psychomotrice est requis dans la règle.

Les principales institutions vaudoises ayant organisé des écoles spéciales sont :

- pour les handicapés mentaux : les centres éducatifs de la section vaudoise de l'Association suisse en faveur des arriérés (Lausanne, Vevey, Aigle, Yverdon, Rossens), les centres éducatifs de la Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (Prilly, Cossonay, Nyon), la Fondation Delafontaine (Lausanne) ; il s'agit d'externats qui comptent activement sur la collaboration des familles qui tiennent à garder leurs enfants dans leur cadre habituel de vie ; l'Espérance (Etoy), la Cité des enfants (Saint-Légier) ; il s'agit d'internats dans lesquels les enfants sont placés ;

- pour les aveugles : l'Asile des aveugles et le Foyer (Lausanne) ;

- pour les sourds et les déficients auditifs : l'école de Moudon et les classes de la commune de Lausanne ;

- pour les infirmes moteurs cérébraux : le Home-école « La Cassagne » (Lausanne) ;

- pour les enfants atteints de handicaps physiques : les classes de l'Hôpital orthopédique (Lausanne) ;

- pour les enfants atteints de troubles de l'élocution : la clinique les Hirondelles (Lausanne), le Centre logopédique et pédagogique du Nord vaudois (Yverdon), des classes spéciales (Lausanne, Pully, Prilly, Renens, Morges) ;

- pour les enfants atteints de troubles de la personnalité : le Bercail, l'Hôpital de

jour (Lausanne), les classes de prépsychotiques de la commune de Lausanne ;

- pour les enfants atteints de troubles du comportement : l'Institut romand d'éducation de Serix (Oron), le home Chez-Nous (Le Mont-sur-Lausanne), le Châtelard (Lausanne).

L'Ecole Pestalozzi (Echichens) et l'Ecole de Mémise (Lutry), patronnées par la Société pédagogique vaudoise, reçoivent des garçons et des filles légèrement débilés et atteints de troubles du comportement.

Le Service de l'enseignement spécialisé créé en automne 1971, est chargé de la coordination et de l'animation pédagogique de l'ensemble des écoles spéciales. Deux inspecteurs sont chargés du contrôle des classes. Un Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé est chargé de la formation du personnel enseignant.

Le Service de protection de la jeunesse assure le contrôle des établissements pour mineurs, subventionne les homes et place les enfants lorsque les familles sont défaillantes. L'Office médico-pédagogique vaudois possède deux centres à Lausanne (Mon-Repos, La Chablière), ainsi qu'une équipe volante ; il a organisé une consultation de la déficience mentale. Cet office diagnostique les cas qui lui sont signalés soit par les parents, soit par le corps enseignant, assure les traitements médicaux, et donne son préavis pour l'assurance-invalidité en collaboration avec les Services médico-scolaires communaux.

Le Service de l'enseignement primaire contrôle les classes de développement et s'occupe du placement des enfants dans ces classes. Le corps enseignant peut être formé à l'Ecole normale, dans une section spéciale où l'on y obtient un brevet.

Suzanne Ogay.

**CONGRÈS CULTUREL
SPV
ORBE 3 NOVEMBRE**

AVEPS

10 octobre 1973 : tournoi AVEPS de basketball.

Lieu : Vallée de la Jeunesse à Lausanne dès 13 heures.

Responsable : Jacques Délessert, ch. Plantaz 20, 1033 Cheseaux.

Délai d'inscription : 7 octobre 1973.

ATTENTION, RAPPEL IMPORTANT

tice et législation. Pour votre information, nous vous transmettons cet avis. »

Veuillez agréer...

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président :
M.-H. Ravussin

Le chancelier :
F. Payot

XV^e Séminaire d'automne de la Société pédagogique vaudoise

Nombreuses, trop nombreuses, sont les places encore disponibles dans tous les cours organisés par la SPV les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 octobre 1973 à Crêt-Bérard/Puidoux.

Aussi vous rappelons-nous :

- Que les cours, bien que reconnus par le département, sont entièrement organisés par la SPV.
- Qu'aucune finance n'est exigée des participants, sauf cas particuliers.
- Qu'un internat est prévu (couche et repas) moyennant une modeste contribution.
- Que les cours suivants sont proposés :

N ^o	Durée	Cours	Moniteur
1	2½ j.	Objets d'art appliqué en métal ; émaillage ; impression sur tissus	M ^{lle} G. Derendinger
2	2½ j.	Psychologie : les enfants de 4 à 7 ans, les contacts maître-enseignant	M. C. Baroni
3	2 j.	Travail au rétroprojecteur	M. M. Deppierraz
4	2½ j.	Correspondance commerciale	M. A. Lapp
5	2½ j.	Education physique dans des conditions difficiles aux degrés I et II	M. M. Favre
6	2½ j.	Méthode Orff à l'école primaire	M. P. Corthay
7	2½ j.	« A vous la chanson ! »	M. B. Jayet
8	2½ j.	Introduction à l'attitude non directive	M. R. Vuataz
9	2½ j.	Jeunesse marginale	M. Dr H. Zaragoza
10	2½ j.	Rondes et jeux chantés et jeux dansés	M. et M ^{me} Riom
11	2½ j.	Sciences pratiques	M. A. Schertenleib et F. Guignard
12	2½ j.	Dessin technique	M. E. von Arx
13	2½ j.	Enseignement pratique	M. D. Golaz

— Que le n^o 24 de l'« Educateur » renseigne très complètement sur chacun des cours, ainsi que sur l'organisation générale.

— Que des bulletins d'inscription figurent dans les N^{os} 24 et 25 de l'« Educateur ».

Le secrétariat général de la SPV (Allinges 2, 1006 Lausanne ; tél. (021) 27 65 59 est également à même de vous en fournir si nécessaire, ainsi que de vous donner tout autre renseignement que vous jugeriez utile.

Le délai pour s'inscrire est prolongé jusqu'au 3 octobre 1973.

Le secrétaire général SPV.

Commission consultative du CREPS et statut horaire

Cette commission n'avait pas siégé depuis le 16 décembre 1971 ! Sortie enfin de sa léthargie, elle s'est réunie le 10 janvier 1973. Au cours de cette séance, des informations ont été fournies sur :

— l'avancement des travaux du CREPS (M. Mottaz) ;

— le déroulement de l'expérience de Rolle (M. Rochat).

Nouvelle séance le 7 mars 1973 au cours de laquelle il est fait état :

— des intentions du Conseil d'Etat à propos de la généralisation de la réforme scolaire (M. Mottaz) ;

— des préparatifs en vue de l'expérience de Vevey (M. Bourgeois) ;

— du statut horaire des maîtres engagés dans cette expérience (F. Perreaud).

La commission se déclare compétente pour entrer en matière sur ce dernier point qui sera le seul à figurer à l'ordre du jour de la séance du 12 avril 1973 (voir « Educateur » N^o 14, du 27 avril 1973).

Après deux heures de discussion nourrie, la commission parvient enfin aux conclusions suivantes :

1. « La commission souhaite que l'autorité politique se fixe comme but l'égalisation du statut des maîtres enseignants pilotes quant à l'horaire selon des normes à déterminer ».

2. « La commission souhaite que cette égalisation entre en vigueur dès que les maîtres enseignent dans des conditions identiques ».

La commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de décret accordant un crédit pour l'expérience de Vevey a admis le premier vœu ; elle l'a transmis au gouvernement... qui tranchera en dernier ressort !

Quand ? Nous n'en savons rien encore. Une certitude demeure néanmoins : inlassablement, nous nous battons pour que disparaisse l'actuelle différence de statut

La loi, c'est la loi

Réponse du Conseil d'Etat au CC SPV (Motion Reichenbach)

« Monsieur le Président,

Madame,

Messieurs,

Dans sa séance du 25 mai 1973, le Conseil d'Etat s'est penché attentivement sur le problème soulevé dans votre lettre du

1^{er} mars 1972 concernant les instituteurs qui ne peuvent quitter leurs fonctions à 57 ans faute d'avoir 35 années de service.

Bien que ce problème ait un aspect humain qu'on ne peut nier, il n'en reste pas moins qu'aucune disposition légale ne permet au Conseil d'Etat d'entrer plus avant dans vos vœux après l'avis juridique négatif donné par le Service de jus-

horaire entre enseignants primaires et secondaires puisque, dans l'école réformée, les uns et les autres seront confrontés à des tâches identiques. Dès lors, plus rien ne justifiera une telle différence.

Ferdinand Perreaud.

Groupes d'excursions

Vevey-Montreux

Le groupe renonce à organiser des sorties cet automne. Reprise d'activité en 1974.

Rédacteur de la rubrique vaudoise : Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

penses et qui renoncent volontiers lorsqu'ils ne sont pas suffisamment motivés ou informés.

En 1973, sans compter les enseignants des classes spécialisées, le SMP occupait à temps plein ou à temps partiel une quinzaine de médecins, une trentaine d'assistants sociaux et de psychologues, une vingtaine de logopédistes et une dizaine de rééducatrices de la psychomotricité.

Classes spéciales et institutions

En 1972-1973, les classes et groupes de l'enseignement spécialisé se répartissaient ainsi :

23 classes spéciales pour enfants retardés et à potentiel intellectuel limité, dont 4 dans une école en plein air (semi-internat) ;

52 classes d'adaptation pour enfants en difficulté scolaire grave, dont 10 classes en semi-internat et 4 en internat ;

16 classes de fin de scolarité ;

2 groupes préscolaires de langage ;

6 jardins SMP pour enfants de niveau préscolaire ;

16 groupes répartis dans des établissements hospitaliers ;

6 classes pour déficients auditifs.

On remarquera que ces classes accueillent des enfants très jeunes et des enfants qui sont au seuil de leur intégration dans le monde professionnel.

Les enseignants responsables de ces classes ont dans leur majorité reçu une formation initiale spécialisée calquée sur le modèle, en trois ans, de celle des enseignants des classes ordinaires. Ils peuvent ne pas être titulaires d'une maturité. Certains d'entre eux ont acquis une formation dans une école d'éducateurs spécialisés privée.

Divers

Le nombre élevé de cas et le caractère relativement bénin de certains troubles, notamment des troubles liés à des difficultés scolaires, ont conduit le Département de l'instruction publique genevois à mettre sur pied des cours de soutien et de rattrapage durant l'horaire scolaire. Ils s'adressent aux élèves de langue étrangère surtout et aux élèves ayant éprouvé des difficultés persistantes à surmonter l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe.

Ces cours sont encore très peu nombreux et ne suffisent pas, et de loin, à répondre aux besoins quantitatifs.

Ils doivent être développés ; en effet, le maintien des élèves en difficulté dans leur classe, avec un appui extérieur éventuel, semble nettement préférable à un placement en classe spécialisée. R. G.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les services parascolaires

Organisation générale

L'enfant qui présente des difficultés scolaires graves ou qui souffre de déficiences intellectuelles ou sensorielles telles qu'il ne peut suivre avec profit l'enseignement ordinaire sans mesures compensatoires particulières est, à Genève, signalé à un Service médico-pédagogique (SMP).

Ce service est organisé en équipes de médecins, psychologues, assistants sociaux, rééducateurs du langage ou de la psychomotricité, etc., qui mettent en commun leurs compétences ; chaque équipe est chargée d'un secteur géographique délimité.

L'éventail des possibilités d'interventions est très large : il va du conseil aux parents ou à l'enseignant, au placement en classe spécialisée, en passant par le traitement psychothérapique et la rééducation du mouvement.

Le nombre de cas signalés par les parents ou sur l'initiative de l'institutrice augmente chaque année. Il a ainsi fallu développer parallèlement à l'enseignement primaire ordinaire tout un secteur d'enseignement spécialisé dépendant à la fois de la direction de l'enseignement primaire et du SMP. Les 89 classes spécialisées de 1967 sont devenues 128 en 1971 ; elles accueillaient 1145 élèves en 1967 et 1450 en 1971 soit environ 5 % de la population en âge de scolarité obligatoire.

Fonctionnement

L'élève en difficulté ou l'enfant qui présente des troubles peut être signalé par l'enseignant. Il arrive fréquemment que des parents consultent directement le SMP.

L'enseignant qui estime devoir signaler un enfant, en accord avec l'inspecteur scolaire et les parents, établit un rapport. Après un délai plus ou moins long, le plus souvent de plusieurs mois étant donné le nombre de cas signalés, l'enfant est pris en charge par l'équipe de consultation qui, après avoir confronté les divers éléments d'information nécessaires, décide de la meilleure solution à envisager, en accord avec la famille. L'enseignant dans la très grande majorité des cas n'est pas associé à cette prise de décision ; il pourra cependant prendre connaissance du rapport établi par le SMP.

Pour toute décision, l'approbation des parents est une condition essentielle.

Souvent pourtant, aucune solution efficace ne peut être trouvée faute de places disponibles ou de rééducateurs compétents ; les listes d'attente sont longues ; l'enseignant doit alors rechercher dans le cadre de son action quotidienne, et le plus souvent tout seul, des ressources nouvelles pour aider l'enfant à surmonter ses difficultés.

Pour les élèves jeunes, une prise en charge par des logopédistes ou par des rééducatrices de la motricité permet d'espérer, à long terme, des résultats qui parfois sont effectivement spectaculaires.

On sait le temps qu'il faut, dans le cas des traitements psychothérapiques, pour observer des améliorations durables.

Aussi est-il souvent nécessaire de compléter ces mesures par un placement en classes spécialisées.

Le recours à des spécialistes privés est fréquemment nécessaire ; les frais de traitement sont alors entièrement ou partiellement à la charge des parents qui ne peuvent pas toujours assumer de telles dé-

Séance des délégations

Communications

La séance débute par des communications de la Direction de l'enseignement primaire parmi lesquelles nous citerons :

1. La constitution des sous-commissions de CIRCE II : deux experts (un primaire, un secondaire) par canton, choisis d'entente entre l'autorité scolaire et les associations professionnelles.
2. L'allemand est la deuxième langue choisie par les chefs des DIP.
3. Les cantons admettent le principe d'une décharge des cadres d'associations professionnelles en ce qui concerne les responsables romands. Pour les responsables locaux, chaque canton reste libre d'en décider.
4. Les diverses expériences actuellement en cours vont, soit être poursuivies (activités surveillées, classes de soutien), soit entrer dans la phase de l'étude, les éléments nécessaires ayant été réunis (cours d'appui). L'expérience de la suppression partielle des devoirs ne sera reprise qu'à la conclusion de l'étude sur la modification de l'horaire scolaire. Ce dossier sera ouvert cet automne.

SMP

Les délégations sont heureuses ensuite d'accueillir M. Goumaz, nouveau directeur du SMP. Le dialogue peut être renoué entre la SPG et le SMP et les problèmes qui se posent seront étudiés en commun, d'entente avec la DEP.

Au terme d'un fructueux échange de vues, les points traités peuvent se résumer ainsi :

1. L'information sur l'enseignement spécialisé devra être développée auprès de toutes les catégories de titulaires.
2. La formation continue des maîtres du secteur spécialisé est indispensable.
3. La procédure réglant les relations école-SMP est en voie de réorganisation : signalement des enfants, discussion préalable des cas, entretiens entre titulaires et spécialistes SMP dans le cadre de l'école, décentralisation des équipes, etc.

M. Grob relève pour terminer que l'esprit dans lequel semble vouloir travailler le SMP est de bon augure.

Organisation des classes

(année scolaire 1973-1974)

La SPG exprime son inquiétude au sujet des effectifs des classes à la rentrée

de septembre. Les locaux scolaires existent enfin en suffisance un peu partout, la SPG a admis la stabilisation, la pénurie de personnel touche semble-t-il à sa fin, pourquoi donc des projets d'organisation de classes assez troublants sont-ils parvenus aux oreilles des membres de la SPG ? La DEP donne l'assurance qu'elle étudiera chaque situation très attentivement.

Mutation de personnel

M. Grob demande que des précautions soient prises lors de déplacement de personnel, en cas de fermeture de classe. La DEP signale que des instructions seront données aux inspecteurs pour qu'une solution soit trouvée d'entente avec les enseignants.

La SPG remarque aussi que le principal dans les institutions n'est pas mis au concours. L'ouverture d'inscriptions doit être la règle, répond la DEP qui va se renseigner.

Information CIRCE au corps enseignant

La SPG reprend à son compte les doléances exprimées dans l'article de l'« Educateur » intitulé « Une occasion manquée ». Le corps enseignant, curieux et prêt à entrer avec enthousiasme dans le jeu de l'Ecole romande, est reparti de Geisendorf très déçu, en emportant, après trois heures et demie de discours, l'impression que rien n'allait changer...

M. Christie a reçu, lui, des échos favorables. Les nombreux applaudissements recueillis au terme de chaque exposé attestent de manière évidente l'intérêt suscité par ces séances auprès de la majorité des maîtres...

Activités créatrices dans le deuxième degré primaire et matériel

La SPG estime que, dans cette discipline, l'application du plan d'études CIRCE sera impossible telle qu'elle a été prévue. Quelles réalisations pratiques pourra-t-on attendre des enseignants dans ce domaine, compte tenu du matériel reçu et du nombre d'élèves ?

La DEP préfère que l'expérience soit tentée cette année déjà.

[La COGMEP (commission genevoise des moyens de l'enseignement primaire (et enfantin) se préoccupe actuellement du problème du matériel. Réd.]

La séance est levée, les vœux de bon-

nes vacances s'échangent, les délégations... et les problèmes se retrouveront en septembre.

Pour le comité : J. Stranieri.

Echange de classes

C'est sous le titre « Echange inter-classe enthousiasmant ! » que nous publions, en page fribourgeoise de ce numéro, une relation de MM. Dorsaz et Bays ayant trait à l'expérience Onex-Domdidier tentée par ces deux collègues.

Nous engageons donc les lecteurs genevois à lire ce compte rendu publié à la page 699.

La rédaction.

Secteur pédagogie curative

Conscient des nombreux problèmes auxquels doivent faire face nos collègues du secteur de pédagogie curative (horaires surchargés, formation de base peu spécialisée, formation continue inexistante...) le comité de la SPG a décidé de créer une commission « pédagogie curative » dont les travaux de réflexion devraient rapidement aboutir à des propositions concrètes.

Outre les préoccupations particulières aux enseignants, le statut des éducateurs, qui concerne indirectement nos membres, sera abordé lors des séances.

Le secteur de la pédagogie curative a été trop longtemps maintenu à l'écart de l'école genevoise ; son évolution ne peut se faire que par et avec les enseignants.

Vu l'urgence de certains problèmes, la commission devrait se mettre au travail dès le mois d'octobre et les personnes intéressées ou concernées par ce sujet sont priées de prendre contact par téléphone avec Claudine Martin, tél. 43 61 87.

Pour le comité : Louis Vaney.

Rédacteur de la rubrique genevoise :

Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél (022) 42 48 81.
Collaboratrices :
Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les services parascolaires

Généralités

Les élèves qui éprouvent des difficultés à l'école peuvent bénéficier de mesures diversifiées : examen et soutien pédagogiques dans le cadre scolaire, transfert en classes spéciales, examens et traitements par les services parascolaires, placements institutionnels.

Sur le plan administratif, l'organisation des services parascolaires est complexe. Certains sont cantonaux : Service d'orientation scolaire et professionnelle, dépistage - soutien pédagogique - rééducation psychomotrice (rattachés à l'Inspection des écoles); les centres d'orthophonie sont communaux; le Service médico-pédagogique et les institutions pour enfants et adolescents dépendent de fondations de droit public ou privé.

Cette complexité administrative n'empêche pas l'efficacité, les services étant décentralisés en offices ou centres régionaux; la collaboration interservices en est facilitée.

Dépistage scolaire

A l'école primaire, lorsqu'un élève rencontre de graves difficultés d'ordre intellectuel, affectif ou comportemental, son maître le signale, soit directement au service compétent, soit en passant par les directions ou l'Inspection des écoles. (Il va de soi que les services parascolaires ne pratiquent aucun examen sans l'autorisation des parents.)

Une petite équipe de « dépistage scolaire », dépendant de l'Inspection des écoles, est à la disposition des maîtres pour faire le point de la situation, pour effectuer un examen de niveau scolaire, pour assurer la liaison avec le service adéquat, pour trouver la solution d'aide la mieux adaptée, voire pour informer et convaincre les parents de la nécessité des mesures proposées.

Examens d'enfants

A l'école primaire, la majorité des élèves signalés par les maîtres sont examinés par les psychologues du Service médico-pédagogiques, parfois par ceux du Service d'orientation scolaire et professionnelle.

En plus des examens psychologiques, le Service médico-pédagogique assume une tâche complexe : conseils aux parents et aux maîtres, soutien psychologique des

élèves, psychothérapie parfois, examens neurologiques, etc.

Lorsque les difficultés scolaires proviennent d'un trouble spécifique net, dominant, l'enfant est aiguillé directement sur l'un des services spécialisés :

— Centres d'orthophonie à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et au Locle.

— Centres de rééducation psychomotrice à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

L'équipement cantonal répond aux besoins connus, toutefois les listes d'attente sont encore importantes à certaines périodes de l'année.

Soutien pédagogique

Nombre d'enfants examinés et traités par les services parascolaires doivent être suivis et aidés afin d'éviter un échec scolaire. Une équipe d'institutrices, occupées à temps partiel, a été constituée. Annuellement, environ deux cents élèves reçoivent deux leçons hebdomadaires gratuites, individuellement ou par groupes. Les bons résultats obtenus durant la période expérimentale, l'opinion favorable des parents, des enseignants et des spécialistes incitent le Département de l'Instruction publique à poursuivre et à étendre cette action de soutien et de rattrapage.

Signalons que la plupart des écoles secondaires ont aussi mis sur pied une organisation de soutien psycho-pédagogique pour les élèves en situation d'échec.

Classes spéciales

Si, dans nos structures scolaires actuelles, le nombre des classes de développement est presque suffisant, le besoin se fait sentir de classes d'adaptation pour d'autres catégories d'enfants « incapables de répondre aux exigences de l'école ». A remarquer que l'on peut inverser le problème : que l'école réponde aux exigences des élèves en ayant une plus grande tolérance à l'égard des enfants-problèmes, un enseignement plus personnalisé, plus individualisé ! Que le carcan des programmes, etc. ! De toute manière, le problème posé doit être résolu. Des expériences sont tentées dans deux directions :

Les classes d'accueil

L'intégration des élèves étrangers, arrivant chez nous en cours de scolarité, est difficile. Pour beaucoup d'entre eux, l'apprentissage des bases du français dans

une classe de 3^e ou 4^e année, par exemple, représente un obstacle énorme; d'où échec, doublement de classe, impossibilité d'entreprendre un apprentissage professionnel.

Vu le nombre important de ces élèves, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont créé cinq classes d'accueil où les élèves fraîchement immigrés passent quelques mois, voire un an, avant de rejoindre une classe correspondant à leur âge.

Signalons l'organisation, dans les écoles de la ville de Neuchâtel, de leçons de rattrapage pour les élèves étrangers qui ne connaissent pas (ou mal) le français. Ces enfants fréquentent des classes normales, mais ils sont réunis en petits groupes, plusieurs fois par semaine, pour un apprentissage systématique des bases de la langue parlée et écrite.

Les classes d'adaptation

Bien qu'étant normalement doués, nombre d'élèves éprouvent des difficultés scolaires importantes : incapacité de s'intégrer à la classe, troubles spécifiques comme dyslexie ou déficience psychomotrice, etc. Afin de donner toutes leurs chances à ces élèves qui côtoient constamment l'échec, deux classes d'adaptation ont été ouvertes à La Chaux-de-Fonds. L'expérience en cours permettra de mesurer l'efficacité de cette formule.

Classes de développement

Les premières classes de ce type ont été ouvertes à La Chaux-de-Fonds à la fin du XIX^e siècle. On en compte une soixantaine dans le canton, dont douze dans les institutions pour enfants (internats). Elles rassemblent environ 3% de la population scolaire. Les élèves qui les fréquentent sont inaptes à suivre l'enseignement régulier; ils sont toutefois tous susceptibles de recevoir une formation scolaire individualisée.

La plupart des titulaires de ces classes ont reçu une formation complémentaire, soit à l'Institut de pédagogie curative de Fribourg, soit dans les cours organisés par le Département de l'Instruction publique à l'intention des maîtres de l'enseignement spécialisé. Le cours s'étend sur deux ans, à raison d'un jour par semaine.

Classes en institutions pour enfants

Les institutions ont été spécialisées afin de répondre plus efficacement aux besoins des enfants qui leur sont confiés.

L'équipement cantonal comprend :

a) Les institutions pour enfants débiles

mentaux scolarisables ou pratiquement éducatibles.

Ce sont les écoles de jour dépendant de la Fondation des « Perce-Neige », créée par l'Association des parents d'enfants mentalement déficients.

Une vingtaine de groupes éducatifs rassemblent en externat environ 150 enfants à Neuchâtel, Buttes et La Chaux-de-Fonds. Le Centre éducatif « Perce-Neige » de Malvilliers reçoit une vingtaine d'internes dans trois classes.

b) Une institution pour enfants débiles légers qui accueille 50 enfants, en internat, au Centre pédagogique de Malvilliers. Cinq classes.

c) Une institution pour enfants souffrant de troubles du caractère ou du comportement qui reçoit 50 enfants en internat au Centre pédagogique de Dombresson. Il y a deux classes internes pour les élèves les moins doués, les autres fréquentent les classes officielles.

d) Une institution pour enfants souffrant d'infirmité motrice cérébrale qui regroupe 50 enfants au Centre IMC de La Chaux-de-Fonds. Six classes internes. Le Centre assure le traitement ambulatoire des élèves fréquentant les classes officielles.

e) Les institutions pour cas sociaux qui hébergent environ 150 enfants (Belmont - Les Billodes - La Sombaille). Elles ne possèdent pas de classes internes, les enfants fréquentent les classes officielles du lieu.

f) Une maison d'accueil temporaire, « Les Pipolets », à Lignières, qui dispose d'une trentaine de places pour des enfants — scolaires et préscolaires — dont les parents sont momentanément empêchés de remplir leur rôle, par suite de maladie, accident ou séparation.

Affaires syndicales

Dans le numéro 26 de l'« Educateur », page 647, nous avons publié la lettre que le secrétariat VPOD de Zurich adressait au Comité central. Vous trouverez ci-dessous la réponse du CC/SPN.

Concerne : communication du 20.7.73 de la VPOD à la SPN.

Messieurs,

Le Comité central de la SPN, dans sa séance du 31 août 1973, a longuement examiné la communication que vous lui avez fait parvenir le 20 juillet dernier, et se trouve en mesure de lui donner maintenant une réponse assortie des considérations suivantes.

Il tient d'abord à dénoncer l'erreur fondamentale commise par le Secrétariat fédératif VPOD quand ce dernier accuse le « Comité de la SPN » d'avoir « passé outre aux décisions du Comité directeur de la VPOD ». Il suffit de rappeler, en effet, que c'est une assemblée générale des membres VPOD affiliés à la SPN, régulièrement convoquée par les organes centraux de la VPOD, qui, le 29 mai 1973 à Neuchâtel, décidant massivement de ne pas entrer en matière sur un ordre du jour établi par le Comité directeur de la VPOD, a refusé de se rendre à ses injonctions. Ainsi donc, l'acte d'insubordination qui motive la grave décision de la VPOD de se délier « de toute obligation envers la SPN », est imputable à l'assemblée générale des membres VPOD de notre association. Il est clair que le litige se situe désormais à l'intérieur de la VPOD et qu'il ne saurait être réglé que par la

procédure adéquate, strictement conforme aux statuts de cette organisation syndicale.

La SPN, très soucieuse pour sa part de respecter les espoirs que beaucoup de ses membres ont placés dans le syndicalisme, a décidé, au terme d'une assemblée générale tenue en juin dernier, de poursuivre, même dans des conditions difficiles, le dialogue engagé avec la VPOD. Elle a formé une Commission des affaires syndicales chargée de rechercher une solution satisfaisante au conflit que vous connaissez. Ce groupe de travail, dont nous avons d'ailleurs annoncé la constitution au Secrétariat romand VPOD au cours d'une conversation téléphonique, reprendra l'étude des problèmes en cause et déposera son rapport dans les délais les meilleurs. Le Comité central de la SPN souhaite vivement que les nouvelles discussions qui pourraient commencer ne soient pas vaines. Car il demeure persuadé que la défense des intérêts de nos collègues, à laquelle vous voulez bien faire allusion dans votre lettre, doit être assurée aussi par leur affiliation à une organisation pédagogique.

Il nous paraît donc nécessaire, en conclusion, de maintenir provisoirement les relations entre la VPOD et la SPN en leur état actuel jusqu'à la fin des travaux de notre Commission des affaires syndicales. Nous nous permettons d'attendre, sur ce point, l'accord du Comité directeur de la VPOD.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité central, le président :

Gérald Bouquet.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél. (038) 53 28 60.

Conclusion

L'équipement cantonal en classes, institutions et services spécialisés permet de prendre en charge la majeure partie des enfants ayant besoin d'une aide appropriée.

Toutefois, certaines catégories d'enfants ne peuvent recevoir les soins ou l'instruction adéquats dans le canton. Il s'agit des enfants débiles profonds, des enfants psychotiques, des aveugles, des sourds.

Leur nombre, heureusement restreint, nous engage à trouver des solutions sur le plan romand. La collaboration intercantonale joue efficacement dans ce domaine.

R. C.

Votre agent de voyages

VOYAGES LOUIS

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77

Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46-51

Versois : 30, ch. Argand - Tél. 55 37 47

Vevey : 1, r. Steinlen - Tél. 51 14 15

Tous les services d'agence

Plus de cinquante années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars

Conditions spéciales pour écoles, pensionnats, etc.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les services parascolaires

Le service officiel qui s'occupe des enfants inadaptés est le Service médico-psychologique jurassien. Celui-ci fonctionne depuis une vingtaine d'années. De par la configuration géographique du Jura, il est décentralisé, avec des centres de consultation et de psychothérapie à Porrentruy, à Delémont, à Moutier et à Bienne. Une trentaine de personnes — médecins, psychologues, logopédistes, psychosociologue et secrétaires — forment l'équipe du médecin-chef, M. le Dr Robert Christe.

Le rôle de l'école est le dépistage des cas d'inadaptation, dans les classes. Mais la décision de prendre rendez-vous avec le Service est de la seule compétence des parents. Les enseignants conseillent, la famille décide. Les enseignants fournissent également au Service des rapports d'observation. Le Service, enfin, propose les traitements, le placement en classe particulière ou, si besoin est, en institution. L'aide efficace qu'il apporte à résoudre des problèmes scolaires et de comportement est appréciée au Jura.

Les classes spéciales — auxiliaires, particulières, d'observation — sont nombreuses. Ce sont des classes créées par les communes, seules compétentes. Elles accueillent des enfants dont le retard scolaire permet tout de même une éducation sociale. Il est évident que, dans ce domaine, les grandes communes sont plus favorisées que les petites. La régionalisation, pourtant, devrait faciliter les choses... Pour être complet, relevons, à Bienne, les classes de raccordement pour enfants étrangers (en particulier italiens et espagnols). Ce problème spécifiquement bernois ne facilite pas l'organisation des classes, la langue étant alors la cause principale des retards scolaires. (Certaines classes comptent plus de 50% d'enfants étrangers...)

Sur le plan jurassien, les institutions suivantes sont au service de l'enfance inadaptée :

- Home de Courtelary, pour cas sociaux et d'observation ;
- Foyer jurassien de Delémont, pour débilés éducatifs ;
- Les Petites Familles (Les Reussilles et Grandval) pour cas sociaux ;
- Le Foyer Saint-Germain, à Delémont, pour cas sociaux.

Il manque certainement au Jura, une institution pour caractériels. Ceux-ci sont

admis dans les maisons existantes ou hors du Jura.

Le Home de Courtelary est une institution de district.

Le Foyer de Delémont est une institution jurassienne à laquelle ont adhéré la plupart des communes. Les initiateurs de cette œuvre furent des enseignants de la SPJ.

Les Petites Familles sont une fondation privée, reconnue par le canton.

Saint-Germain, enfin, est une institution religieuse.

La Direction cantonale des œuvres sociales, qui soutient financièrement ces maisons d'enfants, possède évidemment un droit de regard sur leur gestion. Les autres services parascolaires, au service de tous les enfants, sont les suivants :

Services médicaux et dentaires, obligatoires dans l'ensemble du canton - Offices d'orientation professionnelle (Jura Nord, Jura Sud, Bienne et environs), dont les services sont facultatifs.

H. Reber.

Ajoie

Synode d'été

26 juin 1973. Un peu de brise ; de la lumière ; quelques gazouillis dans le feuillage... et un petit village blotti au pied de son admirable église paroissiale... Beurnevésin, qui ne faillit pas à sa renommée de terre accueillante, resplendit en cet après-midi d'été et apporte à quelque septante enseignants d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, réunis en assemblée synodale, sourires et allégresse.

Et puisque nous voilà partis pour une sympathique rencontre (j'allais dire pour faire l'école buissonnière), commençons très sérieusement par nos tâches administratives...

M. André Bellenot, président de la section, ouvre la séance en saluant et remerciant tous les enseignants présents. Il se fait également un plaisir d'accueillir au synode quelques collègues retraités : MM. Valley et Cuenin, M^{lle} Bouvier ; les représentants de la commune : MM. Kneuss, secrétaire communal et Ottet, président de la commission d'école ; M.

l'abbé Noirjean ; MM. les inspecteurs Pétermann et Girod.

Au nom des autorités communales, M. Kneuss nous adresse des souhaits de bienvenue et M. l'abbé Noirjean nous apporte le message des autorités religieuses.

Deux démissions et huit admissions sont enregistrées dans la section.

Le président tient à féliciter très chaleureusement d'heureux jubilaires :

M^{me} Suzanne Flury-Mertenat à Cornol pour 25 ans d'enseignement ; M. Marcel Prongué à Alle pour 25 ans d'enseignement ; M^{me} Adrienne Etique à Saint-Ursanne pour 25 ans d'enseignement des travaux à l'aiguille ; M^{me} Crave-Terrier à Montignez pour 40 ans d'enseignement des travaux à l'aiguille.

Il appartient ensuite à M. Jacques Valley de présenter les comptes de l'exercice 1971-72 (plus précisément jusqu'au 30 septembre 1972). A l'unanimité et avec félicitations pour la bonne gestion des capitaux, l'assemblée approuve les comptes. Le président réitère ses remerciements à M. Valley pour son excellent travail.

M. Jean-François Lachat rapporte sur la conférence des enseignants primaires. Un comité de section a été mis sur pied : il siégera une fois l'an. Notre délégué à la Société pédagogique jurassienne, M. Paul Sanglard, nous rend compte des activités du comité central présidé par M. Jelmi. Il nous rappelle que la SPJ n'est point une amicale ou une association folklorique mais une société dynamique, prête à jouer son rôle et nous dresse l'inventaire des tâches qui attendent le nouveau comité :

- participation des enseignants à l'élaboration des réformes de l'enseignement ;
- développement des moyens de communication et d'information pour tous les enseignants ;
- réalisation des thèses du « Congrès de Bienne » ;
- éducation permanente et perfectionnement ;
- relations entre SPJ et SBMEM.

M. Sanglard s'exprimera à chaque synode et prendra note des désirs de l'assemblée pour les transmettre au comité.

Le président remercie M. Sanglard pour son rapport très complet, pour son travail et son enthousiasme au sein du comité SPJ.

M. André Bellenot nous fait part des principales activités du comité de section :

- Assemblée CASSEB en janvier 1973.
- A ce sujet, le président émet le vœu suivant : jumeler les assemblées CASSEB et les assemblées synodales ?

Suite rubrique jurassienne, page 695.

Bolex et l'audio-visuel

BOLEX S. A. possède pour l'ensemble du secteur audio-visuel
un vaste choix d'appareils de toute première qualité,
pour le cinéma Super 8 et 16 mm — son et image — pour la photographie
du petit au moyen format.

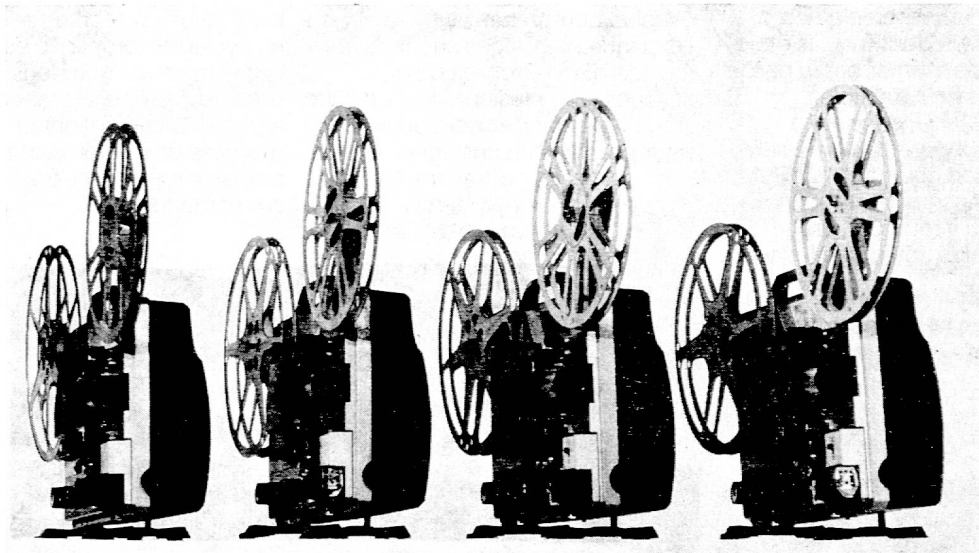
10

modèles de projecteurs sonores 16 mm

à des prix imbattables sont au programme —
du projecteur le plus simple à son optique
au projecteur fixe à lampe xénon pour les grandes salles.

Nouveauté :

Projecteur 16 mm BOLEX 421,
dont une documentation détaillée est à votre disposition.



Micron 27 et 28 — les 4 modèles de base de Micron

Bolex S.A.

une entreprise de pointe dans le secteur audio-visuel
Service impeccable
Tradition de haute qualité
BOLEX S. A. — Case postale — 1400 Yverdon

Nous vous prions de nous faire parvenir votre documentation relative aux rubriques marquées d'une croix.

- Projecteur BOLEX 421
 Programme Projecteurs 16 mm

Veuillez nous renseigner régulièrement sur vos domaines

- Photographie Cinéma 8 mm Cinéma 16 mm

Adresse exacte à laquelle doit être envoyée (gratuitement) la documentation :

Nom, prénom : _____

Profession : _____

Rue et No : _____

NPA, lieu : _____

Paedagogica 73 : Halle 15, stand 481

Sombre était le discours...

(...sans la lumière du rétroprojecteur)

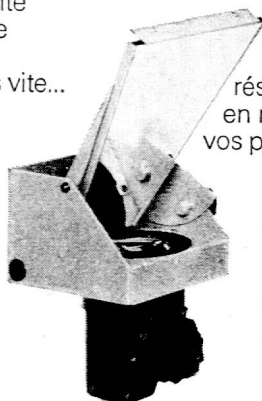


De nihilo nihil, comme disaient les Latins, on n'a rien sans rien. Etant donné qu'ils étaient obligés de s'exprimer par la parole, ils ont énoncé de multiples proverbes. Mais Pythagore a dessiné son théorème sur le sable: l'interprétation figurative facilite la compréhension. Surtout de nos jours, où il faut toujours apprendre plus, toujours plus vite...

Le théorème de Pythagore est plus compréhensible quand on l'explique par étapes successives à l'aide d'un rétroprojecteur, si nécessaire plusieurs fois de suite.

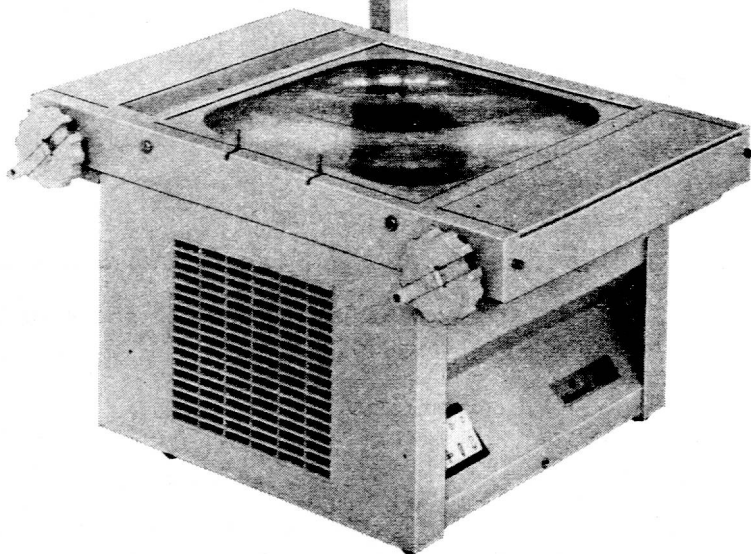
Demandez notre assistance pour préparer un enseignement attrayant. Notre système audio-visuel résoud vos problèmes en réalisant vos propres idées.

Un choix de rétroprojecteurs, c'est bien — un système complet, c'est mieux. Les séminaires que nous organisons régulièrement vous aideront à confectionner les modèles pour la projection. Nous préparons aussi vos transparents sur demande.



Le système AV de MESSERLI, c'est la solution pour l'enseignement moderne.

mw 72 011



Messerli

A. Messerli SA
8152 Glattbrugg Tél. 01 810 30 40
Dept Communication audio-visuelle

Succursale de Genève:
A. Messerli SA
80, rue de Lausanne
1202 Genève
Téléphone 022 31 22 80

Dépositaire pour le Valais:
G. Granges
Audio-visuel St-Maurice
Grand'rue 26
1890 St-Maurice
Téléphone 025 3 75 76

Une augmentation de chances d'instruction pour les handicapés: meubles d'école adaptés à leurs besoins



Les enfants handicapés physiquement doivent pouvoir compter sur un enseignement spécialisé leur assurant un avenir et une place dans la société. C'est pour cette raison qu'Embru a développé des meubles scolaires qui s'adaptent aux utilisateurs par un bon soutien du corps, qui donne une bonne assise, de la sécurité et décontracte la personne. Bref, un matériel auquel on peut faire confiance et qui favorise l'étude.

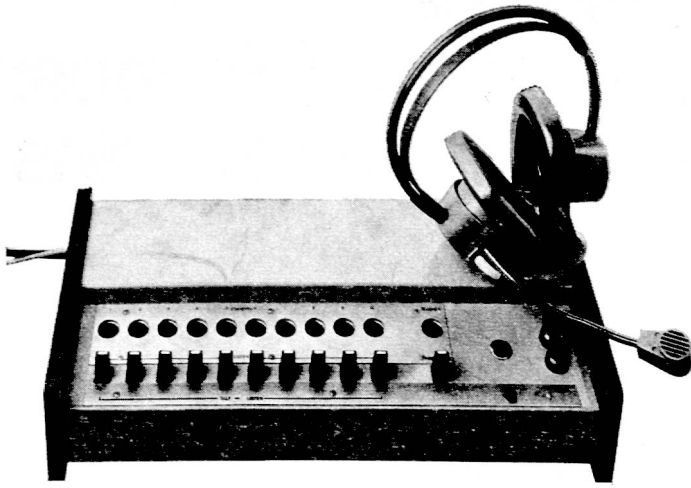
La table modèle 4610: dimensions 85x70 cm, avec bordure sur 3 côtés, avec ou sans rallonge, de forme découpée, amovible. Hauteur de la table réglable de 54 à 76 cm avec engrenage actionné par une manivelle. Casier à livres fermé sur 3 côtés, ouverture du côté du professeur. Quatre pieds en caoutchouc, dont l'un est réglable pour le nivellement de la table. Sur demande, on peut obtenir une cassette à matériel à suspendre latéralement.

La chaise modèle 4611, réglable en hauteur est livrable en 2 grandeurs, avec ou sans bras rallonge et avec dossier droit ou cintré; possibilité de fixer des sangles de soutien. Accoudoirs de 50 mm de largeur. Siège galbé de forme anatomique. Avec ou sans roulettes aux pieds arrière.



*Demandez, sans engagement, une documentation ou des renseignements complémentaires.
Usines Embru, 8630 Rütli ZH, Téléphone 055/31 28 44
Agence de Lausanne: chemin Montolivet 18^{bis}, Téléphone 021/27 42 57
visite seulement sur rendez-vous*

embru



Ce laboratoire de langues est fait pour les écoles qui n'ont pas les moyens de s'offrir un laboratoire de langues

Naturellement, ce n'est pas un super-laboratoire avec tous les raffinements techniques. C'est d'ailleurs pourquoi nous l'appelons modestement « mini-LABOR ». Et cependant, il permet à l'enseignant tous les exercices de langues selon le système audio-actif ; pour moins de 3000 francs.

Grâce à son équipement « écoute/parole », il permet à **tous** les élèves de parler simultanément. Dans son écouteur, l'enseignant peut écouter chacun d'eux, et se consacrer à son choix aux élèves les plus faibles.

Le mini-LABOR est mobile. Il n'exige donc pas de salle particulière. On peut l'installer dans n'importe quelle classe, et l'enlever une fois la leçon terminée.

Demandez notre documentation détaillée.

Philips S.A.
Techniques audio et vidéo
1196 Gland
Tél. (022) 64 21 21



PHILIPS



LOTÉRIE ROMANDE

1 billet gagnant sur 5



à la Paedagogica
halle 15, stand 341

Démonstration
Information

Courts séminaires pendant l'exposition



PETRA AV, 2501 Bienne, tél. (032) 3 06 07

Centre de diffusion de matériel
d'enseignement, de projection
et de photographie appliquée

— Nouvelle loi sur les traitements.

M. Bellenot rappelle les différentes étapes de la campagne de propagande entreprise par le syndicat, les comités SEB et les comités de soutien en faveur de l'aboutissement de la loi du 1er juillet.

— Rencontres des maîtres de 4^e et 5^e.

M. Perret a transmis au comité le point de vue de ses collègues sur les examens de passage à l'école secondaire. Dès la rentrée de septembre, une rencontre aura lieu entre enseignants primaires et enseignants secondaires.

Le synode désigne M. Maurice Perret comme représentant de la section à l'Assemblée des délégués à Berne. M^{lle} Agnès Bourgnon accepte le poste de suppléante. Le mandat des autres délégués est reconduit jusqu'au printemps 1974.

M. Henri Girod, inspecteur d'éducation physique, nous donne quelques précisions sur les associations gymniques,

l'achat de matériel et nous annonce la mise sur pied de cours de patinage en septembre dans le Jura.

M. Pierre Henry se plaît à relever le magnifique don de Pro Juventute : à l'occasion de son 60^e anniversaire, cette fondation a offert 150 paires de patins aux enfants du district de Porrentruy.

Et sur cette rafraîchissante aubaine se termine la partie administrative de notre assemblée.

Conférence

M^{me} Michèle Sandrin, vice-présidente jurassienne de la Fédération romande des consommatrices, nous présenta avec brio une conférence sur « L'éducation du consommateur à l'école ». Ce fut un régal pour un auditoire merveilleusement attentif... auditoire qui ne se fit pas faute d'applaudir chaleureusement M^{me} Sandrin.

Françoise Ammann.

Gymnastique de tenue et de maintien

Les enseignants s'informent... et agissent !

Le problème des déformations du dos

Les plus récentes statistiques attestent que plus du 70 % des adolescents et adolescentes de notre pays souffrent de malformations de la colonne vertébrale. Il y a une vingtaine d'années, la proportion de dos atteints était bien moins élevée ; il n'y a donc pas de raisons de ne pas penser qu'un jour on arrivera au 100% de malformations. Cet avenir, peu enviable, des maîtres d'éducation physique et certains enseignants désirent l'éviter. Il s'agit de combattre la progression du mal envahissant et de réduire celui-ci à sa plus petite proportion. Comment ? Utopie ! pensent certains. En effet, de telles actions ne se réalisent pas en un jour. Une bonne information et une connaissance judicieuse des problèmes sont une base indispensable à la lutte contre la dégradation.

Schéma d'action

1. Déterminer les causes du mal.
2. Action des enseignants :
 - information, formation ;
 - dépistage ;
 - action (leçons de maintien).

1. Causes du mal

Les causes du mal sont diverses et multiples.

— Le vélomoteur à 14 ans, alors que la croissance n'est pas terminée, n'est pas étranger à cette dégradation ; nous touchons ici un problème de législation, donc politique ; nous laissons les personnes responsables juger des remèdes à apporter à la situation.

— Les « promenades du dimanche » en voiture, où l'on parcourt des kilomètres sur des sièges rembourrés de voiture, ne sont certainement pas étrangères non plus à cette dégradation ; les parents jugeront eux-mêmes — peut-être ! — des remèdes à apporter à la situation.

— Les longues heures passées par les élèves sur les chaises d'école ne sont pas étrangères, une fois encore, à cette situation ; les enseignants contrôlent-ils et règlent-ils les chaises de leurs élèves en croissance ? Cette opération doit se faire au moins deux fois par année ! Les directeurs d'école jugeront des remèdes à apporter à ce mal.

Bien que d'autres causes entrent en jeu, nous n'allons pas allonger la liste.

2. Action des enseignants

a) information :

— les enseignants doivent s'informer (cours) pour connaître le problème du point de vue médical ;

— les enseignants doivent informer les parents et élèves ; tout commence par une **prise de conscience du problème.**

b) dépistage :

— l'enseignant doit observer la tenue de l'élève, non seulement en salle de gymnastique, mais aussi en classe et à la récréation, durant les loisirs ;

— le médecin scolaire organise le dépistage systématique et désigne les élèves atteints selon une feuille de rapport.

c) action des enseignants :

— le dépistage étant fait, le maître d'éducation physique ou l'enseignant organise des leçons hebdomadaires avec les élèves désignés par le médecin (12 élèves au maximum par groupe). Ces élèves ont le devoir de répéter **chaque jour** ces exercices à la maison (collaboration étroite avec les parents !). C'est la seule manière d'être réellement efficace.

De la théorie à la pratique

Les considérations ci-dessus sont le résumé de quelques discussions menées lors d'un cours de « **gymnastique spéciale** » (traduction de « Sonderturnen »). Il s'agit plus précisément de « gymnastique corrective et de maintien ». Ce cours s'est déroulé à Saint-Imier, samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre 1973. Une trentaine d'enseignants et enseignantes jurassiens ont consacré leur fin de semaine (malgré un temps superbe) à ce cours organisé par M. Henri Girod, inspecteur cantonal de l'éducation physique. Le cours avait pour but la formation de moniteurs et monitrices de gymnastique... « spéciale ».

Samedi après-midi, M^{me} N. Girod donna une leçon de gymnastique « spéciale » englobée dans une leçon normale. L'autonomie, l'imagination, la créativité et le goût social de l'élève sont mis à forte contribution. Finis les défilés en rangs par quatre ! ou les colonnes par un ! Une série de diapositives et la remise et commentaire du classeur « Gymnastique spéciale » clôturaient l'après-midi.

Dimanche, dès 8 heures, tous se retrouvaient pour la suite du cours. Les participants purent bénéficier des conseils et démonstrations de M. Jean-François Balimann, maître d'éducation physique à Prilly (VD) et membre de la commission fédérale de gymnastique corrective. M. Balimann, rentrant d'un cours international à Bruxelles, sut capter l'attention de son auditoire et obtenir une active participation durant 4 heures. M. Balimann insista sur les questions de dépistage et de l'action de redressement (mucles antagonistes concernés). Le cours se termina — comme toute leçon normale — par le jeu,

puis un résumé et discussion de problèmes abordés durant ces deux journées.

Merci à Nell et Henri Girod, merci à Jean-François Balimann pour leur dévouement. Merci également à tous les collègues qui n'ont pas hésité à sacrifier une belle fin de semaine à s'informer et à se former à une tendance de plus en plus marquée de l'éducation physique ; et que tous les enseignants, primaires ou secondaires se joignent à nous pour combattre... « la fatalité » !

Un participant : *jrb.*

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations, octobre 1973

1. Cours de formation d'animateurs : Education musicale : MM. R. Karth, professeur de musique, Delémont ; J.-L. Petignat, professeur de musique, Delémont ; V. Ragni, professeur de musique, Delémont, dès le mois d'octobre à Delémont.

2. Français : M. F. Donzé, professeur et M^{me} M. Mägerli, maîtresse d'application, école normale, Delémont, les 17 et 18 octobre à St-Imier.

3. Tenue d'une bibliothèque scolaire ou d'une petite bibliothèque publique : M. F. Donzé, bibliothécaire, La Chaux-de-Fonds et plusieurs collaborateurs, les 24, 25 et 26 octobre à Moutier.

4. Eléments de génétique : M. M. Villard, lecteur à l'Université de Berne, Dombresson, dès le 20 octobre à Bienne.

5. Introduction aux méthodes historiques : M. B. Bédard, professeur à l'Ecole secondaire des jeunes filles, Porrentruy ; M. R. Scheurer, Neuchâtel ; M. P. Rück, Fribourg ; Cercle d'études historiques ; Société jurassienne d'émulation, dès le 24 octobre à Porrentruy.

6. Les émissions TV : M^{me} L. Hutin-Siegrist, chef du service jeunesse de la TV suisse et plusieurs collaborateurs, les 25 et 26 octobre à Delémont.

7. Le macramé : M^{me} A. Guenat-Liengme, Delémont, les 24 octobre, 14 et 28 novembre à Bienne.

8. Photographie : M. J.-P. Berthoud, maître secondaire, Bienne, dès le 3 octobre à 9 heures à l'Ecole du Châtelet, Bienne.

9. Visite d'entreprise : Bechler S.A., Moutier, le 17 octobre.

Tribune libre

La nature agressée... malgré tout

Tel était le titre d'un article paru dans le quotidien « La Suisse » et dans lequel un journaliste s'en prenait à trois instituteurs jurassiens et par la même occasion à l'école.

Or, que s'est-il passé exactement ?

Les classes primaires du Bémont, d'Epiquez et de Movelier avaient décidé de passer une semaine sous tente aux Franches-Montagnes, afin de vivre en contact étroit avec la nature.

Grâce au beau temps, à la parfaite organisation et aux activités multiples — natation, étude écologique tourbière, course d'orientation, dessin, jeux, feux de camp, sport, cuisine... — maîtres et élèves se quittèrent après cinq jours de vie en communauté, enrichis de nouvelles expériences très positives, sans se douter une seconde de la mauvaise surprise qu'ils allaient lire quelques jours plus tard dans le quotidien déjà cité !

Photo à l'appui, le journaliste — anciennement instituteur — sans se renseigner ni auprès des trois responsables ni auprès des autorités communales, s'est empressé de faire paraître son écrit : une occasion de plus de crier haro sur le corps enseignant et sur l'école.

Si cet informateur s'était lui aussi informé, il aurait appris qu'au début de la semaine, chaque tente avait reçu des sacs en plastique dans lesquels les responsables de l'ordre enfouissaient les détritiques de tous les jours. Il aurait aussi su que tout l'après-midi du dernier jour fut consacré au nettoyage du camp dans un rayon de

cent mètres. Quant aux sacs en plastique, ils furent soigneusement ligaturés et entassés au pied d'un sapin en attendant leur évacuation, qui devait avoir lieu samedi, mais que l'indisponibilité du véhicule prévu reporta à lundi. De plus, la fin de la journée de vendredi fut employée à reconduire les cinquante-cinq élèves dans leurs villages respectifs au moyen des véhicules de parents et de ceux des maîtres. Malheureusement, au cours de la nuit suivante, le bétail — en liberté dans cette région — éventra une partie des sacs et c'est ce spectacle qui s'offrit à l'objectif d'un journaliste à l'affût d'immondices.

Détail important, tout était nettoyé vingt-quatre heures avant la parution de l'article en question qui, laissant sous-entendre que le déroulement et l'organisation du camp étaient à l'image des ordures éventrées, concluait ainsi : « Ne semble-t-il pas que l'école pourrait mieux remplir la tâche éducative qui lui incombe ? »

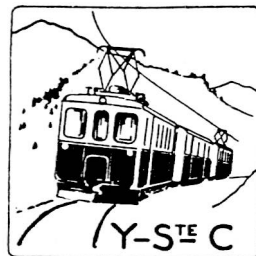
Là-dessus, afin de permettre aux lecteurs de porter un jugement objectif, les trois enseignants concernés rédigèrent un contre-article que la rédaction jurassienne du journal « La Suisse » non seulement ne publia pas mais encore ne s'embarrassa pas d'interpréter à des fins contraires.

Un retard dans l'évacuation des ordures, du bétail aux instincts bien naturels, un journaliste..., cela suffit à faire d'une souris une montagne, montagne qui causa bien du tort aux trois écoles hâtivement blâmées.

Pollution, où es-tu ?...

Pour les trois responsables :
Philippe Maarca.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Henri Reber, Fuchsenried 16, 2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92.



La course d'école idéale !

**Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon, tél. (024) 2 62 15

LA SPR UNE ET DIVERSE

Organisation générale

1. A l'écoute des origines

L'organisation fribourgeoise de ces services, aujourd'hui très ramifiée, remonte pour une part à l'année 1932 où fut fondé l'Institut de La Verrerie près Semsales destiné aux garçons déficients sans distinction d'étiologie. Placée sous le haut patronage de Mgr Besson, la jeune institution, dont depuis longtemps on attendait l'éclosion, fut mise en œuvre par l'Œuvre séraphique de charité et confiée au dévouement des Sœurs de Baldegg, gérée toutefois par M^{lle} Besson, sœur de l'évêque. En cette même année, l'évêché procède à l'achat de mêmes immeubles plus ou moins adaptés à leur usage et assumant la responsabilité de la mission spécifique qui leur est dévolue.

Seedorf avant la Verrerie. La préoccupation du sort des enfants débiles remonte cependant à 1902 où M. Python, directeur de l'Instruction publique, prie la congrégation française, le Carmel apostolique de Saint-Joseph expulsé lors des prodromes de la loi Combes, de prendre en charge, selon l'expression de l'époque, l'éducation des enfants anormaux. On voit que l'institution, sans avoir un caractère officiel, répondait tout de même à une préoccupation instantane de l'autorité publique. Ce ne fut pas le moindre mérite du dynamique conseiller d'Etat inspirateur de l'œuvre. L'Institut de Seedorf accueillit jusqu'en 1932 les enfants des deux sexes. A partir de cette date, la maison hospitalière se consacre spécialement à l'éducation des filles, tandis que les garçons sont confiés à la Maison de la Verrerie qui voit le jour, comme on l'a dit, la même année.

Actuellement, la maison de Seedorf se spécialise dans les trois sections suivantes : l'éducation de filles en fin de scolarité, la formation ménagère et le secteur préprofessionnel que l'institut va accueillir très prochainement dans un imposant complexe en voie d'achèvement. Tandis que les filles débiles en âge de scolarité primaire sont, dès 1972, reçues aux Buissonnets où s'ouvrira bientôt en annexe un Centre de traitement et de formation scolaire des enfants IMC. On constate qu'à part les deux organisations citées dont le régime est l'internat, se sont développées récemment des classes spé-

ciales en externat. Enfin, la partie allemande du canton a suivi le même rythme d'équipement en faveur de l'enfance en difficulté scolaire.

Il nous paraît important de relever que la prise en charge d'enfants débiles ou arriérés était essentiellement l'apanage d'associations privées et des œuvres de bienfaisance gérées par des congrégations religieuses. Il est non moins utile de souligner qu'au moment de l'introduction de l'AI en 1960 l'Association du Foyer St-Joseph décide la construction, à la périphérie de Fribourg et grâce aux moyens mis à disposition par l'AI, d'une maison spécifiquement fonctionnelle, plus vaste et mieux adaptée à son but. Ce choix de la finalité et de sa réalisation était avant tout dicté par le besoin de relier les nécessités de l'institution aux différents services sociaux groupés en ville de Fribourg et gravitant dans le sillage de l'université. La Verrerie devint par la suite la maison de campagne des Buissonnets dont les classes, à tour de rôle, vont y séjourner deux semaines par année sous le régime d'un camp judicieusement conçu.

En résumé, c'est à Seedorf et à La Verrerie, plus tard les Buissonnets, que revient le mérite insigne d'avoir été les précurseurs dans l'œuvre éminente qui permet aux déshérités de l'esprit et du caractère d'accéder, selon les moyens acquis, à un stade convenable de la vie pratique compatible avec la dignité de tout individu.

2. Les associations fribourgeoises en faveur de l'enfance débile

a) la section fribourgeoise de l'ASA, Association suisse en faveur des arriérés ;

b) la section cantonale de l'ARTES, Association romande des travailleurs de l'éducation spécialisée ;

c) l'AFJIH : Association fribourgeoise pour les jeunes inadaptés et handicapés groupant les comités des institutions ; cette association nouvellement créée est présidée par M. Denis Clerc, conseiller d'Etat ;

d) le groupement des maîtres de classes spéciales en voie de création et d'affiliation à l'Association cantonale du corps enseignant ;

e) la commission cantonale de coordination en matière AI, avec ses trois sous-

commissions pour la formation scolaire spécialisée, la formation professionnelle initiale, les ateliers protégés ;

f) la conférence des directeurs des institutions fribourgeoises ;

g) l'Association fribourgeoise des parents d'enfants mentalement handicapés qui fut à l'origine de la fondation de plusieurs écoles spécialisées ;

h) l'Association fribourgeoise en faveur des IMC ;

i) l'inspectorat des classes spéciales dépendant de l'Instruction publique ;

j) l'Institut de pédagogie curative et sa policlinique ;

k) l'Ecole d'éducateurs spécialisés, la EESF de Fribourg à Givisiez ;

l) la future organisation d'aide à la jeunesse préparée par une Commission pour une étude globale des problèmes de la jeunesse ;

m) la section cantonale de l'Union romande pour la catéchèse des inadaptés ;

n) enfin les services sociaux suivants : Pro Infirmis, l'Office cantonal des mineurs, le Service des tutelles et curatelles de Fribourg, le Service social de cette ville, Enfance et Foyer.

3. Leurs compétences

Chacune des institutions citées exerce les compétences qui apparaissent à travers leur dénomination propre, dans le détail desquelles on comprendra qu'il soit trop long d'insister : attributions d'ordre général et particulier dont le but consiste, est-il besoin de le souligner, à promouvoir le bien ou le mieux-être de l'enfance d'âge scolaire en proie aux difficultés de tous ordres : caractère, intelligence aux coefficients divers, anomalies du comportement et du langage qui se traduisent par une infinité de manifestations. Chacune des institutions spécialisées, dans son secteur propre, s'efforce d'analyser les cas de réactivité d'enfants débiles selon les critères que la science moderne concernée permet de déceler et de corriger dans la mesure de ses moyens actuels. Cette science si particulière n'est certes pas au bout de ses recherches et de ses découvertes. D'ailleurs un large courant de collaboration relie les unes aux autres les institutions créées ou envisagées pour parvenir au but recherché.

En matière de compétences, les tâches nombreuses dévolues à l'inspecteur des classes spéciales nous paraissent répondre, en partie du moins, à cet aspect délicat du vaste problème traité dans cette étude. La mission inspectoriale est confiée depuis quelques années à M. P.-H. Nanchen à qui le chroniqueur est redevable d'une foule de renseignements dont cette relation ne donne qu'un aperçu.

Ses activités et compétences, en résumé, consistent à :

- promouvoir l'enseignement spécialisé dans la partie française du canton (classes AI et non AI) en relation avec l'OFAS, le canton, les inspecteurs, les communes ;
- organiser, en collaboration avec l'inspecteur de l'arrondissement les commissions scolaires ou comités d'école intéressés, la mise en place et le fonctionnement des classes spéciales ;
- collaborer avec le personnel enseignant dans le choix du matériel didactique, proposer les méthodes pédagogiques tout en sauvegardant une unité de doctrine ;
- contrôler les dossiers des élèves des classes spéciales, recruter le personnel enseignant, en préavisant la nomination ;
- collaborer avec l'Institut de pédagogie curative dans le domaine de la formation des enseignants spécialisés, coordonner le travail des spécialistes de la logopédie ;
- susciter les examens médicaux : psychologiques, logopédiques en faveur des enfants qui lui sont signalés ;
- rechercher toute information pratique ou théorique se rapportant au travail, à l'intérieur et à l'extérieur du canton ;
- participer à des séances, cours, séminaires, sessions, congrès se rapportant à l'enseignement spécialisé, avec l'assentiment et la participation de la DIP cantonale.

Aux tâches citées s'ajoutent le droit de recours qu'il peut exercer à la DIP, et parfois, cas échéant, contre cette direction, au Conseil d'Etat.

Fonctionnement

1. Le dépistage

Il est conçu, comme d'ailleurs dans la plupart des cas, par le truchement d'une feuille de signalement remise aux enseignants du degré primaire qui en font la demande et qu'ils remettent, dûment remplie, à M^{lle} Gobet pour les classes enfantines, à l'inspecteur primaire de l'arrondissement respectif, et directement à M. Nanchen pour les classes spéciales. Pour le moment, la formule usitée, extrêmement fouillée, ne concerne que les élèves présentant des troubles jugés graves. En ce qui concerne les élèves en classe primaire, l'inspecteur intéressé fait intervenir un service social, souvent Pro Infirmis, en vue de faire procéder à des examens spécialisés appropriés à chaque cas. Interviennent ensuite l'application de mesures et les moyens adéquats pour parve-

nir enfin à la solution qui s'impose, c'est-à-dire l'acheminement du patient dans la classe qui convient. Cette action de dépistage est généralisée sous la forme d'un service éducatif itinérant traitant de la même manière les enfants handicapés en âge préscolaire, d'où des pertes de temps évitées ou des démarches trop tardives.

2. Consultations, traitements

Le processus de dépistage caractérisé s'accompagne ensuite des consultations auprès de la policlinique médico-psychologique dans tous les aspects requis par l'examen minutieux des cas : service pédo-psychiatrique, psychologique, logopédique, pédo-audiologique. De plus, dans les divers centres régionaux, se pratiquent également les consultations logopédiques régulières. Ces mêmes centres tendent de plus en plus à compléter leur équipement dans la recherche psychologique et médicale à la fois. De manière plus ou moins systématique, selon les zones et dans l'ensemble du canton, on pratique les traitements qui vont se généralisant. Il faut cependant convenir que de sérieux efforts restent à prévoir et à consentir sur le plan des traitements pédo-psychologique, psychothérapeutique, de même que l'hydrothérapie, l'ergothérapie, la rééducation de la psychomotricité et autres thérapies qu'on souhaiterait faire intervenir.

3. Personnel à disposition

Bien que les besoins en rééducation logopédique soient plus ou moins satisfaits (environ 30 logopèdes), nous manquons toutefois de personnel dûment spécialisé. Pour y parer dans la mesure du possible, l'autorité responsable n'hésite pas à faire même appel à du personnel étranger, belge, français. Quant aux divers thérapeutes que nécessiteraient les besoins immédiats, on constate qu'ils font malheureusement défaut parce qu'en nombre insuffisant. Certaines perspectives apparues récemment laissent toutefois espérer que, d'entente avec les pouvoirs publics et le concours de l'initiative privée, la situation ne va pas tarder à évoluer favorablement.

Classes spéciales et institutions

1. Inventaires

Dans l'énumération qui va suivre, nous nous bornerons à ne citer que les établissements qui reçoivent les enfants déficients en âge préscolaire et primaire, à l'exclusion de ceux, nombreux et prospères, qui pratiquent la formation professionnelle post-scolaire ou la rééducation des adultes.

a) Bulle : La Ruche accueille des en-

fants déficients mentaux scolarisables d'âge scolaire et des enfants logopathes.

b) Estavayer-le-Lac : le CEP ou Centre éducatif et pédagogique qui accueille des enfants sous-doués d'âge scolaire.

c) Fribourg : Les Buissonnets, institut spécialisé qui reçoit des enfants déficients mentaux scolarisables et éducatibles sur le plan pratique. Actuellement : 8 classes spéciales AI et 5 groupes éducatifs. A ce complexe s'ajoute le nouveau centre IMC (140 enfants).

d) Fribourg : La Farandole qui traite des enfants déficients mentaux et éducatibles sur le plan pratique. Service éducatif itinérant.

e) Fribourg : Le Guintzet qui s'occupe des enfants sourds-muets, durs d'ouïe, déficients du langage, d'âge préscolaire du langage seulement.

f) Fribourg : le Sonnenberg qui accueille surtout les déficients de langue allemande, aveugles et faibles de vue ainsi que des sourds-muets provenant de la Suisse primitive. Cette institution qui va émigrer prochainement à Zoug relève totalement d'une association privée.

g) Le Mouret : Sonnenwyl à Praroman-Le Mouret accueillant des jeunes filles déficientes mentales caractérielles scolarisables (section spéciale) et adolescentes caractérielles du degré primaire, formation ménagère finale.

h) Morat : Heilp. Hifsklasse des Stat-schulen qui reçoit les enfants faiblement doués et déficients mentaux d'âge scolaire.

i) Seedorf (Prez-v. Noréaz) : Institut du Château du même nom, reçoit des fillettes et adolescentes mentales scolarisables et éducatibles sur le plan pratique. Logopédie, école ménagère à titre de formation professionnelle initiale. Cet institut, bientôt installé dans des locaux fonctionnels, se réorganise en vue d'assurer les tâches multiples qu'il se propose.

j) Châtel-Saint-Denis : classes spéciales accueillant des enfants sous-doués et déficients mentaux scolarisables.

k) Romont : traite des enfants déficients mentaux scolarisables.

l) Villars-s.-Glâne : possède un institut similaire situé à Villars-Vert.

m) Hennens : La Coccinelle accueille des enfants éducatibles pratiquement.

n) Fribourg : les classes de développement de l'avenue de Rome destinées aux enfants sous-doués ou de faible coefficient.

o) Fribourg : l'établissement « Flos Carmeli », centre de logopédie qui accueille des enfants déficients du langage.

p) Epagny : enfants déficients éducatibles sur le plan pratique.

c) Sivririez : possède une section de La Roche (Bulle).

L'ensemble des institutions et des classes qui en relèvent dénombrait en 1970-1971 891 enfants régulièrement traités et « scolarisés » dont 533 garçons et 358 filles. L'effectif des élèves accueillis en classes spéciales ascende pour 1973 à un millier environ.

2. Base légale

Tous les problèmes qui concernent l'éducation spécialisée des enfants débiles mentaux relèvent des art. 3 et 4 de la loi additionnelle du 10 mai 1904 qui stipule : « Il est pourvu à l'instruction des enfants qui se trouvent dans des conditions anormales. L'Etat participe aux frais de cette instruction. » D'autre part, un arrêté du CE du 3 décembre 1971 régit les bases de la formation spéciale des enfants invalides. Plusieurs arrêtés du Conseil d'Etat ainsi que des extraits de procès-verbaux témoignent de la sollicitude que l'exécutif voue à l'enfance débile ou inadaptée.

3. Participation financière

Parallèlement à la contribution fédérale, le canton, la commune et les parents coopèrent d'une façon égale à la charge initiale. Suivant la situation des familles et la fréquentation des classes en cause, s'il subsiste un déficit d'exploitation, l'Etat prend à sa charge le reliquat jusqu'à concurrence de 50 %, la même part émerge à la Confédération.

Autres services parascolaires

Si l'on entend par cette question les activités qui contribuent à l'épanouissement physique, psychique ou culturel de l'enfant ou si l'on fait appel à son concours, il y aurait lieu d'en citer un grand nombre. Nous nous bornerons cependant aux activités scolaires ou extrascolaires qui concernent plus ou moins directement le développement de l'enfance scolaire de 6 à 13 ans, sous le rapport sanitaire, physique ou culturel. Parmi ces services parascolaires, citons :

a) l'examen sanitaire annuel des écoles dans les communes où cette consultation est conçue selon les dispositions légales ;

b) le service dentaire scolaire équipé de cabinets fixes ou roulants. Ce service est différemment généralisé selon les arrondissements scolaires ;

c) les patrouilles scolaires organisées par l'Office de prévention routière dans tous les centres névralgiques de la circulation ;

d) les colonies de vacances là où les communes versent une contribution ;

e) les camps de ski, cours de natation, semaines blanches, écoles de plein air dans la mesure où un subside officiel intervient ;

f) la mutualité scolaire qui accueille les enfants non affiliés à une autre caisse-maladie ;

g) l'éducation cinématographique, etc.

N. B. La présente étude a pu être établie grâce au concours de M. Armand Maillard qui a fourni la documentation adéquate et à M. P.-H. Nanchen, inspecteur, pour son obligeante contribution.

Albert Carrel.

Modifications d'adresses pour l'« Educateur »

Collègues fribourgeois !

N'attendez pas que la poste opère le changement d'adresse.

N'écrivez pas non plus à l'imprimerie du journal.

Mais utilisez plutôt le coupon ci-dessous.

Ancienne adresse

M^{me}/M^{lle}/M.

rue :

Lieu, N° postal :

Nouvelle adresse

M^{me}/M^{lle}/M.

rue :

Lieu, N° postal :

Envoyer à : Bernard Perritaz, 1631 Hauteville.

Echange interclasse enthousiasmant !

Origine

Tout commence par une correspondance scolaire. Deux classes de 6^e mixte, l'une à Onex dans le canton de Genève, et l'autre fribourgeoise à Domdidier s'envoient des lettres. Elles sont pesantes car pleines de renseignements sur les élèves, la classe, le maître, les loisirs. Un élève exprime le vœu de l'ensemble :

— Pour mieux nous connaître, il faudrait nous rencontrer.

Les maîtres se concertent. La fin du 1^{er} trimestre approche. La course scolaire est envisagée. Non ! Il y a bénéfice à faire du désir des enfants une réalisation qui les motive dans leurs études, qui leur apporte quantité d'informations traitables en français, en expression artistique, en géographie, en sciences, en qualité de relations humaines de canton à canton.

Bref, si bénéfique, il doit y avoir, autant que ce soit tout de suite.

Démarches

Sur Fribourg, l'accord de M. Pillonel, inspecteur de la Broye, est immédiat. Il obtiendra facilement l'autorisation de la DIP. Cela fera hâter la décision genevoise beaucoup plus lente à venir.

Mais le résultat est là. A Domdidier, la commission scolaire donne son appui. Aux deux endroits, une réunion de parents est organisée. Chez les citoyens, les parents sont enthousiastes. Ils devront même aider les plus jeunes enfants à prendre ce risque de l'inconnu. Les campagnards seront convaincus par leurs enfants enchantés.

But

Le but d'un tel échange peut se résumer en un mot « ouverture » :

- au milieu campagnard ou citadin ;
- à un enseignement différent genevois ou fribourgeois ;
- à un nouveau maître et à sa méthode ;
- à de nouveaux camarades ;
- à une nouvelle famille ;
- tout cela à travers le vécu d'une expérience humaine partagée.

Modalités de l'échange

Voilà ce qui a été décidé :

L'échange est volontaire.

Les DIP subventionnent les frais de déplacement en train.

Les assurances scolaires respectives couvrent les risques d'accidents.

Les familles se chargent du logement et de la nourriture des enfants qu'ils reçoivent. Celles qui n'envoient pas leur enfant, lors de la 1^{re} semaine, hébergent les enfants de classe-échange.

L'argent de poche est fourni par les parents.

La semaine d'échange court du dimanche au dimanche, une fois au mois de mars, l'autre au mois de juillet.

Les enfants n'emportent pas de matériel scolaire. Ils font connaissance avec les outils pédagogiques de leurs camarades.

L'organisation s'articule sur 2 semaines. Chaque fois la moitié des élèves s'en va dans la classe correspondante.

Les enfants sont accueillis à la gare par le maître et les familles.

Le programme de la semaine est établi le lundi en présence des deux demi-classes.

Programme

Scolairement parlant,

1. au niveau des branches de culture : géographie, histoire, sciences, l'échange s'est situé à l'étude du milieu par différentes visites ;
2. au niveau des activités créatrices, à un échange des techniques d'expression propres à chaque classe et à chaque enseignant ;
3. au niveau du français à l'exploitation en classe de l'étude du milieu, c'est-à-dire constitution de dossiers qui supposent l'usage de la grammaire, du vocabulaire, de composition, de l'expression orale, des activités créatrices...
4. au niveau des mathématiques, au calcul des distances, temps, argent, niveau de vie à la campagne et à la ville, aux surfaces des logements...

Signal de Bougy

La 2^e partie de l'échange s'est terminée, le dimanche, par une rencontre pique-nique des parents, des élèves et des maîtres au Signal de Bougy. Cette réunion a été vivement demandée par les parents et les enfants pour permettre de connaître les deux demi-classes et les familles accueillantes. Ça s'est passé dans une ambiance chaleureuse, chacun désirant partager son repas.

Remarques

L'échange a été un plein succès. Enfants, enseignants et parents sont unanimes sur ce point. Ils souhaitent que cette expérience se renouvelle. Ils ont d'ailleurs pris les devants. Des enfants vont passer leurs vacances chez leur correspondant. Des familles se sont rencontrées pour un pique-nique. La correspondance continue, au niveau personnel. Il y aura à nouveau des échanges d'enfants, d'appartements. Il est pourtant difficile de mesurer tout le bénéfice culturel, humain que chacun a pu retirer de cette relation de canton à canton. Cependant, certains enfants remarquaient avec intérêt :

— Là où j'étais, il n'y avait pas de TV.

— On allait au lit à 8 h. le soir.
— Il y avait quelqu'un à la maison lorsqu'on rentrait de l'école.

— Les parents étaient décontractés.

Et la remarque quasi générale :

— Il aurait fallu 15 jours car on se plaisait bien et on n'a pas pu faire tout ce qu'on avait envisagé.

Une chose est certaine. Durant ces deux fois une semaine nos classes ont vécu avec un profit certain. Elles ont vécu quelque chose de vrai, d'humain, d'enrichissant. Les parents se sont rapprochés des maîtres et de leur enseignement. Ceux-ci, avec les enfants, désirent continuer.

Raymond Dorsaz, Roger Bays.

Explication tardive au sujet d'un malentendu

Maints lecteurs fribourgeois ont été à juste titre déçus en lisant l'« Educateur » n° 23 du 29 juin.

Ce numéro spécial, consacré tout entier à la relation d'innovations pédagogi-

ques semblait en effet avoir oublié complètement le canton de Fribourg !

Le soussigné avait pourtant pris contact téléphoniquement avec des personnes compétentes, en l'occurrence MM. Mailard et Corboz.

Il avait été convenu que le rédacteur responsable de l'« Educateur » recevrait pour le 13 juin au plus tard un article (3 à 4 pages dactylographiées) relatant quelques expériences pédagogiques allant dans le sens d'innovations.

On sait qu'il est facile de se « mal entendre » ! La preuve en est que le soussigné a reçu du DIP fribourgeois un texte de 30 pages environ le 19 juin ! C'est dire que les délais rédactionnels étaient largement dépassés.

Que nos collègues fribourgeois se rassurent. Il est dans nos plans de faire paraître un autre numéro consacré aux innovations pédagogiques. Nous espérons que cette fois le canton de Fribourg pourra être présent dans l'« Educateur » car on innove aussi sûrement du côté de la Sarine.

Jean-Claude Badoux.

D'Alexandre Daguet à... Alexandre Overney

Dans notre précédente relation, nous avions brièvement fait allusion au rôle déterminant et décisif assumé par M. Overney en vue de la réaffiliation du corps enseignant fribourgeois à la SPR. A ce propos toutefois, un obstacle de taille pouvait au départ contrecarrer les efforts des partisans résolus de ce retour au sérail romand : la fraction importante, dans le corps enseignant, de la minorité linguistique. Obstacle que l'entente harmonieuse régnant au sein de l'Association cantonale eut bien vite éludé, les maîtres d'expression alémanique restant affiliés au Schweizerische Lehrerverein, tandis que l'ensemble de l'effectif francophone se constituait en un groupement homogène : la SPF. Le Valais suivit de peu l'affiliation fribourgeoise, de sorte que la SPR recouvre depuis 1970 la Romandie tout entière. La SPF reprenait sous une forme nouvelle les objectifs de la Société fribourgeoise d'éducation.

A propos de la réintégration fribourgeoise dans le concert romand, il n'est pas sans intérêt pour les lecteurs de rappeler que le fondateur initial de la SPR n'est autre qu'un authentique Fribourgeois : Alexandre Daguet. En vrai précurseur, il réalisa les avantages et le rayonnement qu'il attendait, pour l'Ecole fribourgeoise,

d'une union étroite et solidaire entre les enseignants romands. Dans notre état cantonal à peine remis des remous politiques qui le secouaient à l'époque, Daguet sut se faire le protagoniste d'une cause généreuse qui lui tenait à cœur. Sous son impulsion précisément, naissait le 9 octobre 1863, la Société des instituteurs de Suisse romande, laquelle à travers des circonstances très diverses de temps et de mentalités, est devenue l'actuelle SPR. C'est à Fribourg également, on ne nous en voudra pas de le souligner, que paraissait en janvier 1865, le premier numéro de l'« Educateur » dont Daguet signa le texte d'envol.

La tentation est tout aussi grande, n'était la modestie de M. Overney, d'opérer un rapprochement entre le fondateur de la SPR et le nom de celui, qui pour notre canton, après une éclipse de cent ans, songeait activement à renouer des liens étroits avec la grande famille romande des enseignants.

Ce fut là l'un des plus grands mérites d'Alexandre Overney d'avoir, par son dynamisme clairvoyant, grâce aussi à une évolution profonde et favorable des esprits, su saisir la circonstance propice au retour des Fribourgeois dans la SPR. Il ne fut certes pas le seul à travailler à

cette œuvre de rapprochement. Que de noms ne faudrait-il pas citer qui lui apportèrent leur conviction, leur crédit, tels les Barbey, Morel, Buchmann et bien d'autres encore quoiqu'à des titres différents ! La DIP même n'y fut pas indifférente car depuis nombre d'années, ses émissaires entretenaient des contacts fréquents avec leurs homologues romands. Il n'en demeure pas moins vrai que le nom d'Alexandre Overney passera aux générations d'enseignants fribourgeois qui daigneront peut-être s'en souvenir.

Tout jeune instituteur à l'Institut Marini à Montet, Alexandre Overney, qui eut à pâtir comme tant d'autres de la pléthore des enseignants, manifesta très tôt son tempérament de lutteur, s'intéressant activement aux questions corporatives. Le chroniqueur peut en témoigner. Dès 1946, il milite au sein de la section de la Gruyère, ne ménageant pas le risque de fustiger les injustices fiscales, de dénoncer l'inéquité de la progression à froid en matière d'impôt. Peu après son arrivée à la section de Fribourg, il en assume la présidence qu'il céda pour accéder à celle de l'Association cantonale à laquelle il conféra un dynamisme nouveau. Il assumait de pair, de 1967 à 1970, le destin de la Fédération du personnel de l'Etat de Fribourg. M. Overney exerça, non seulement par le verbe mais par la plume, son rôle de débattre, secouant le conformisme encore rigide qu'on exigeait du corps enseignant primaire. Grâce à lui et à ses pairs non moins vigilants, que de chemin parcouru dans la voie de la réadaptation des salaires, du statut des enseignants, de la formation pédagogique, du problème de l'Ecole normale, de l'unification partiellement résolue de la répartition des vacances !

Sur le plan romand, M. Overney poursuivit les contacts officieux entrepris auparavant par MM. Fernand Ducrest directeur de l'EN, Paul Morel, Victor Galley. En 1968, au congrès de Montreux où il est invité en qualité de président de notre association cantonale, il réaffirme l'intérêt que la majorité des enseignants fribourgeois manifeste aux problèmes de la SPR, car ils se sentent concernés, à l'égal des Romands par l'extraordinaire évolution qui tend à marquer de son empreinte l'école moderne. C'est ainsi que, tel un fruit mûr, après des échanges approfondis et couronnés de succès, survint l'adhésion du corps enseignant d'expression française. La Société pédagogique fribourgeoise qui venait de naître eut en lui son premier président. Pour peu de temps cependant. Le poids des responsabilités croissantes qu'il assumait aux Buissonnets l'incita, malgré lui, en 1971 à passer la

main à M. Robert Loup, son condisciple d'Ecole normale.

Selon une formule consacrée mais vraie, il n'est point exagéré de reconnaître

loyalement qu'Alexandre Overney aura beaucoup mérité du corps enseignant primaire fribourgeois.

A. Carrel.

Petit historique des écoles enfantines fribourgeoises

Quelques écoles enfantines existent depuis de nombreuses années, mais toutes étaient privées et ne subsistaient que parce qu'elles étaient gérées par une congrégation, une association de parents ou une œuvre de charité. De ce fait, la plupart des classes étaient tenues par des Religieuses et pourtant, chaque année des jeunes filles étudiaient en vue d'obtenir le diplôme de M.E. à Ste-Agnès ou au Sacré-Cœur à Estavayer. Ce n'est qu'à partir des années 60 que quelques communes commencent à ouvrir des classes et engagent des jardinières d'enfants. Livrées à elles-mêmes, elles se réunissent afin de s'entraider et de défendre leurs intérêts, car elles assument des classes trop chargées et reçoivent souvent des traitements dérisoires. Elles n'étaient affiliées à aucune société pédagogique, et la plupart des classes n'étaient pas officielles.

A partir de 1971, l'Instruction publique nomme une inspectrice, M^{lle} Monique Gobet, plutôt conseillère professionnelle. C'est un progrès, mais encore insuffisant.

Au printemps 1972, suivant les directives de M. Alexandre Overney, président de l'Association du corps enseignant fribourgeois, intervient la formation d'un comité d'initiative, et en juin, la première assemblée constitutive. Par acclamation M^{me} Macherel-Schorderet fut nommée présidente du Groupement fribourgeois des maîtresses enfantines.

En octobre, lors de la conférence de M^{lle} Gobet, inspectrice, M^{me} Macherel fit un exposé sur les buts du G.F.M.E. ; spontanément, une trentaine de maîtresses

enfantines demandent leur adhésion. Le 2 novembre, le jeune groupement demande par lettre son affiliation à l'association du corps enseignant ainsi qu'à la Société pédagogique fribourgeoise.

Au début de 1973, notre comité adresse une requête à l'Association des communes leur demandant d'unifier le mode de paiement des M.E., afin qu'elles soient payées comme les maîtresses primaires. Voici la réponse et les propositions du comité de la dite association.

- Que l'Etat alloue une subvention de 25 % à toutes les communes qui organisent une classe enfantine.
- Que le traitement des maîtresses enfantines soit uniforme.
- Que le traitement aie comme base la classe 13 mais payé proportionnellement au nombre d'heures de travail effectif.
- Que les maîtresses soient affiliées à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

A Fribourg, les efforts du GFME conjugués à ceux du Mouvement populaire des familles ne furent pas vains, puisqu'ils aboutirent à ce que la presque totalité des classes enfantines soient prises en charge par la commune, dès l'automne 1973.

C'est dans l'espoir de voir s'ouvrir des classes enfantines dans l'ensemble de notre canton que le GFME travaille afin d'offrir des chances égales à tous nos enfants.

M. A. Glauser.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

LA SPR UNE ET DIVERSE

Bases légales

L'aide aux enfants qui ne peuvent suivre l'enseignement officiel s'appuie sur la loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962 et les règlements d'application s'y rapportant.

Les textes légaux stipulent que l'enfant inapte à suivre l'école primaire ordinaire doit être placé dans un établissement approprié, public ou privé.

Dans le second cas, les subventions de l'Etat sont allouées dès que l'établissement est reconnu comme institution d'utilité publique.

A cette fin, l'établissement doit justifier son existence par le but recherché, par l'effectif des élèves confiés à ses soins et par l'efficacité de ses méthodes d'enseignement, d'éducation et d'adaptation. Il doit engager le personnel ayant les aptitudes et la formation que requiert sa mission.

Les subventions s'étendent à la construction, à l'aménagement des locaux, à l'acquisition de livres, d'appareils et d'instruments nécessaires à l'instruction et à la réadaptation des élèves, à l'exploitation de l'établissement, au traitement du personnel.

Etablissements

En Valais, de nombreux groupements apportent une aide à l'enfant inadapté. Certains relèvent d'une organisation nationale, d'autres n'existent que sur le plan cantonal : associations, fondations, ligues, etc.

Institut Notre-Dame de Lourdes : 65 places, infirmes moteurs cérébraux, Sierre.

Centre médico-éducatif La Castalie : 160 places, débiles profonds, débiles moyens, Monthey.

Ecole La Bruyère : 150 places, débiles moyens, Sierre, Sion, Martigny, Monthey.

Institut du Bouveret : 180 places, débiles légers, Bouveret.

Institut Saint-Raphaël : 60 places, caractériels, Champlan.

Cité Printemps : 40 places, cas sociaux, Sion.

Un nombre important de ces établissements est reconnu par l'assurance-invalidité.

Les prestations servies sont d'ordre public, semi-public ou privé.

Service médico-pédagogique

Ce service a été créé en 1930 déjà par le fondateur de l'Hôpital psychiatrique de Malévoz, le Dr André Repond et reconnu par l'Etat du Valais en 1937.

L'objectif, dès le départ, a été non seulement de traiter les maladaptations scolaires, mais de se pencher sur les perturbations mêmes de l'enfant.

Des centres de consultation ont été mis en place à Sierre, Sion, Martigny et Monthey, pour la partie romande du canton et à Brigue et Viège pour la partie d'expression allemande.

Le nombre total d'enfants examinés en 1972 s'élève à près de 2000 enfants, soit 1200 garçons environ et 800 filles.

Les principales instances de signalement sont dans l'ordre du nombre de cas signalés :

- personnel enseignant, inspecteur, directeur d'école ;
- parents ;
- pédiatres ;
- instituts ;
- assurance-invalidité ;
- autorité tutélaire ;
- infirmières visiteuses et assistants sociaux.

Diagnostics

Après examen ou observation, les diagnostics suivants ont été établis quant au niveau mental :

Bien doué (110)	83
Normal (96-110)	445
Peu doué (86-95)	303
Retard simple (76-85)	252
Arriération intellectuelle (61-75)	172
Arriération intellectuelle (40-60)	70
Arriération intellectuelle (moins de 40)	9

Quant à la répartition selon l'âge, le plus grand nombre examiné se situe entre 7 ans et 9 ans : 800 cas sur l'ensemble.

Effectif du personnel

Médecin	1
Psychologues-psychothérapeutes	3
Psychologues	7
Logopédistes	7
Secrétaires	3
<hr/>	
Total	21

VD.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

En Suisse romande, au cinéma

Le pays de mon corps

Film de Claude Champion et Agnès Contat, 16 mm noir et blanc.

Quelle place accordons-nous à notre corps ? Comment le vit-on ? Quels liens établit-on entre lui et l'ensemble de notre personne, entre lui et notre conscience ?

La civilisation occidentale, à travers son développement et la culture chrétienne, a parfois exalté le corps en tant que réceptacle de la puissance humaine, mais elle en a bien plus souvent fait le lieu où sont réunis les interdits et les impuretés. Dans tous les cas, elle l'a isolé de l'individu, elle a imposé la notion d'un corps et d'un esprit séparés. Notre éducation, nos comportements, nos visions du monde sont marqués par la division du corporel et du spirituel : on demande au sport de faire oublier les contraintes d'une civilisation sédentaire ; on fait appel au psychiatre pour neutraliser les angoisses que la pratique du sport n'aurait pas pu supprimer ; on va chercher le prêtre pour sermonner l'esprit quand le corps résiste. On attend toujours, finalement, que le corps se transforme en esprit.

Or l'individu est une totalité : ses manifestations sont indivisibles. Nous avons voulu proposer les éléments d'une réflexion sur le corps, expression globale de l'individu et nous avons placé cette réflexion dans un cadre spécialisé : la psychomotricité. Nous avons voulu donner à voir, faire ressentir. Nous parlons d'une spécialisation, mais nous en parlons à partir d'angles multiples, pour que le spectateur puisse se sentir chargé d'une réalité qu'il vient de découvrir lui-même.

A Genève, sous les auspices du Service médico-pédagogique, des étudiantes apprennent la profession de thérapeute de la psychomotricité. Nous avons fait ce documentaire avec elles et avec des praticiennes du même service. Elles travaillent, elles parlent.

Et cette profession spécialisée qui tente de corriger des troubles du développement ne révèle-t-elle pas, par sa spécialisation même, qu'elle n'est peut-être qu'un replâtrage, puisque l'ensemble de l'environnement, des règles sociales, des principes de l'éducation et de la scolarisation de notre monde provoquent ou favorisent ces troubles ?

A. Contat et C. Champion.

Plus que film...

Il aurait pu être un film technique de la série que commanditent les corps de métier aux prises avec une pénurie grave en matière de recrutement ; il n'est manifestement pas destiné à augmenter le nombre des rééducatrices en psychomotricité, actrices principales et combien émouvantes parfois de ce long métrage.

Il aurait pu être un de ces nombreux films didactiques dont l'objectif est de démontrer certains mécanismes psychologiques et les méthodes pédagogiques qu'il convient d'élaborer à partir de leur observation ; s'il y a un peu de cette intention chez les réalisateurs, du moins ont-ils su éviter tout pédantisme, situer le problème dans son contexte général et échapper à

ce schématisme qui permet d'écarter tout ce qui ne cadre pas avec l'objet de la démonstration.

Il aurait pu...

Non, décidément, c'est un film qui échappe à toute classification, un film extraordinaire.

Voué à l'échec commercial, trop long (90 minutes) pour servir au remplissage des programmes du samedi soir, inadéquat pour les soirées de patronnage, pour-quoi diable, alors, l'avoir produit ?

Peut-être parce qu'il y a des idées auxquelles on croit et qu'il faut affirmer ou réaffirmer avec force pour prévenir une certaine évolution et parce que l'image est certainement l'instrument le plus adéquat pour le faire.

L'évolution, c'est le glissement, par le mode de vie urbain surtout, vers l'incommunicabilité totale, non pas celle des philosophes, mais celle de tous les jours, celle qui nous empêche les uns et les autres d'oser exprimer les choses toutes simples, les émotions élémentaires, les sentiments les plus banals, qui nous empêche d'être nous-même.

L'idée — ce n'est d'ailleurs pas qu'une idée, comme le montre le film — est que le corps, l'usage du corps dans l'espace est un des moyens de communication les plus efficaces et que l'atrophie du sens de son moi corporel conduit à une des infirmités les plus graves, même si elles ne sont pas aussi spectaculaires que d'autres.

Dans ce domaine, comme toujours, la limite entre le pathologique et le normal est floue ; si l'essentiel du film est consacré à des enfants perturbés en rééducation, personne ne devrait échapper à l'inquiétude que provoquent certaines images, au demeurant très belles, où il est possible de reconnaître ses propres enfants ou ses propres élèves.

Au pays de mon corps

C'est d'abord un appel au spectateur, à l'adulte, aux parents, pour qu'ils se souviennent de la joie physique, celle qu'on éprouve lorsque l'on se traîne à terre, lorsqu'on roule dans l'herbe, quand le corps peut s'étirer, que craquent les jointures, la joie autrefois trouvée dans la danse spontanée, dans les branches des arbres ; pour qu'ils se souviennent et qu'ils comprennent ce que constitue une certaine liberté de mouvement pour l'enfant ; pour qu'ils redécouvrent la spontanéité et la gratuité : on est loin, bien sûr, des exercices physiques de toutes sortes destinés à lutter contre l'embonpoint, les déviations de colonnes vertébrales, les pistes Vita, etc...

Il s'agit de redécouvrir beaucoup plus que cela, redécouvrir le sens premier des gestes et des mouvements, retrouver leur signification pleine, source d'équilibre, de bien-être, de plaisir.

C'est surtout un appel adressé aux enseignants, aux responsables de l'école, pour que celle-ci fasse une place beaucoup plus grande à ces besoins fondamentaux de l'enfant, besoins tellement essentiels qu'ils amènent des troubles graves lorsque d'une manière ou d'une autre ils ne sont pas satisfaits. C'est d'ailleurs à partir de l'étude et de la rééducation de ces troubles que l'on a pu établir l'importance et l'existence de ce qu'on appelle la psychomotricité. Aussi n'est-il pas étonnant que pour mieux nous faire saisir la réalité de la motricité en tant que source indispensable d'équilibre émotionnel, relationnel et sans doute intellectuel que le film nous montre comment par le

jeu du corps on peut rétablir une personnalité perturbée.

Le film nous dit aussi, et cela ne peut nous laisser indifférent, combien il est difficile de revenir à la joie de s'éprouver pleinement en son corps une fois les effets des carences déployés, alors qu'il serait probablement facile de compenser ces carences dans le cadre de l'école, au prix il est vrai d'une attitude pédagogique différente, au prix aussi d'une attention plus grande à l'égard de certaines habitudes contraires au libre exercice physique indispensable.

Se rend-on toujours compte de la nocivité de l'immobilité imposée à nos élèves leçon après leçon ?

Se rend-on compte suffisamment de l'indigence de ces exercices correctifs qui devraient toutes les 45 minutes faire place aux besoins du corps ?

Réalise-t-on la misère que constituent les possibilités de jeux offertes aux enfants de certains quartiers ?

Peut-être ! Et pourtant, imperturbablement, nous continuons notre tâche pédagogique, obnubilés par nos programmes, sécurisés par toutes sortes d'alibis : manque de place, rôle des parents, règlements, etc.

Il faut voir « Au pays de mon corps ». Il est pour nous, éducateurs, une source de richesses unique. Les images sont remarquables, les acteurs bouleversants ; bouleversants, parce que nous ne pouvons ne pas reconnaître certains de nos élèves : les maladroits, les timides, les agressifs, les apathiques se révèlent parés d'une personnalité toute nouvelle, très différente de celle que nous connaissons, et pourtant il s'agit bien des mêmes enfants.

Il faut voir ce film parce qu'il nous découvre une des insuffisances de l'école, de notre école, celle qui accueille les enfants des cités-satellites, ceux des HLM, ceux des villes et quartiers-dortoirs : un tableau qui n'a rien d'agressif, rien de provocant. L'école d'ailleurs n'est pas directement en cause ; elle l'est dans la mesure où elle fait partie intégrante d'un certain genre de vie, d'un mode de vivre mutilant, moins en cause probablement que l'architecture des habitations, les conditions de travail des parents, la frénésie de l'Avoir.

Il faut voir ce film parce qu'il n'est jamais inutile de pouvoir prendre conscience de ce qui devrait être fait pour que nous puissions remplir pleinement notre rôle d'éducateur, celui qui devrait nous amener à toujours mieux œuvrer pour l'épanouissement de la personnalité de nos élèves dans toutes ses composantes.

Et si par cet article vous ne voyez toujours pas comment les gestes et mouve-

ments peuvent devenir (ou rester) instrument de communication, c'est que les images sont plus parlantes que les mots, comme d'ailleurs les gestes peuvent être

plus significatifs que les phrases. Allez donc voir à la première occasion « Au pays de mon corps ».

R. G.

Divers

« Crapaud à lunettes »

Pour la rentrée 1973-1974, le « Crapaud à lunettes » — l'hebdomadaire des écoliers romands — annonce du nouveau :

— Il publie en exclusivité le carnet de bord tenu par l'équipage des « Bons Enfants », le voilier lausannois qui vogue vers la Nouvelle-Guinée.

— Il fait vivre à ses lecteurs, en roman-feuilleton, les aventures extraordinaires de jeunes héros.

— Il lance une nouvelle bande dessinée de Jo-El Azara, le fameux dessinateur de « Haddada Surmamoto » et de « Taka Takata ».

— Il offre à tous ses lecteurs un autocollant qui les fera coasser de joie ! Abonnement annuel (40 numéros) Fr. 25.—.

Administration : Le Crapaud à lunettes, 6, chemin de Pré-Fleuri, 1006 Lausanne, tél. 27 30 01, CCP 10-666.

Demandez des spécimens à l'administration.

Assurance

Qu'est-ce que la responsabilité causale ?

1. Pour nous faire une idée de la responsabilité causale, il faudra que nous remontions un peu dans le temps. En effet, au début de l'ère industrielle, la notion de responsabilité de type causal n'existait pas encore. A cette époque, n'intervenait que la responsabilité dérivant d'une faute, l'auteur d'un acte dommageable devant assumer les conséquences d'une faute enfreignant les injonctions de l'ordre juridique établi. Il incombait donc au lésé de prouver la faute imputable à l'auteur du dommage.

Lorsque, au début du siècle passé, les premières locomotives se mirent à circuler en crachant du feu, plus d'un champ de blé et plus d'une ferme furent incendiés. Si le lésé tentait d'obtenir la réparation des dégâts, il était débouté en vertu du principe de la responsabilité fautive,

étant donné qu'aucune faute n'était imputable à la compagnie ferroviaire, les locomotives répondant à l'état de la technique. Or, on devait bientôt comprendre que c'était là une situation insoutenable : d'une part, la puissante compagnie et, d'autre part, le pauvre paysan privé de ses moyens d'existence, qui n'avait, la plupart du temps, toléré qu'à son corps défendant la construction de voies ferrées à proximité de ses champs. Pour venir en aide aux lésés, on eut recours à une fiction en érigeant en principe que la seule mise en circulation d'une locomotive à vapeur représentait une faute. Cependant, il fallait trouver un correctif, car la faute est une infraction à l'ordre juridique établi et, partant, un reproche moral auquel les propriétaires des compagnies ferroviaires n'étaient pas prêts à s'exposer.

C'est ainsi qu'on aboutit à l'introduction de la notion de responsabilité causale, c'est-à-dire de la responsabilité **objective** de celui qui exploite ou utilise certaines installations ou forces susceptibles de causer des dommages à des tiers. En tant qu'exception à la règle qu'est la responsabilité fautive, toujours prédominante, la responsabilité de type causal intervient dans des cas particuliers régis par la législation, par exemple en matière de circulation routière, d'entreprises de chemins de fer, d'exploitation d'aéronefs, d'exploitation d'installations atomiques et, depuis peu, de pollution des eaux, etc., d'où le terme, quelque peu malheureux, de « responsabilité légale ».

Produit de l'ère industrielle, la responsabilité causale permet donc de faire indemniser un dommage, indépendamment de la faute éventuelle, par celui qui exploite certaines installations techniques ou machines susceptibles de faire naître un danger pour autrui.

2. Quand s'agit-il de prestations payées à la suite d'un cas de responsabilité causale ?

Si nous voulions traiter tous les cas de responsabilité causale, cela nous entraînerait trop loin de notre propos. Aussi nous bornerons-nous à évoquer quelques points se rapportant à la causalité en matière de législation routière.

Selon l'art. 58 de la loi sur la circulation routière, le détenteur d'un véhicule automobile est civilement responsable si, par suite de l'emploi de celui-ci, une personne est tuée ou blessée ou qu'un dommage matériel soit causé. Au surplus, aux termes de l'art. 61, un détenteur supportera, proportionnellement à sa faute, le dommage occasionné à un autre détenteur. Il en résulte que, partout où seuls des dommages matériels sont causés à un autre véhicule automobile (ce qui est le cas le plus fréquent), la notion de responsabilité causale n'intervient pas. Restent donc les cas où les dommages sont causés à un piéton, à un cycliste ou au propriétaire d'une clôture, etc., du fait d'un véhicule à moteur. Mais en général, là non plus, il ne sera question de responsabilité causale, étant donné que, la plupart du temps, on pourra reprocher une inattention, partant une faute, au conducteur du véhicule. Ainsi, la police d'assurance sera grevée comme par le passé. Mais quand avons-nous affaire à la responsabilité causale ? Enumérons quelques exemples pris dans la pratique :

- un enfant surgit inopinément derrière une voiture en stationnement et est happé par un véhicule, sans que le conducteur de celui-ci ait pu s'apercevoir de la présence de l'enfant ;
- une couche de glace s'étant formée subitement sur la chaussée, un véhicule dérape et cause un dommage à une clôture ;
- malgré le service régulier effectué dans une station de service bien équipée, les freins d'une voiture défont et celle-ci provoque un accident ;
- au moment du démarrage, des vapeurs d'essence s'échappent du réservoir défectueux d'un véhicule, prennent feu et sont l'origine d'une explosion ;
- une pierre ayant brisé le pare-brise d'un véhicule, le conducteur en perd la maîtrise, empiète sur le trottoir et blesse un piéton.

Inutile d'ajouter que les exemples de causalité ne sont pas épuisés par cette énumération. Mais ils présentent tous une caractéristique commune, à savoir qu'il ne doit pas y avoir faute de la part de l'automobiliste. Si le conducteur du véhicule avait pu s'apercevoir à temps de l'enfant mentionné dans notre premier exemple, nous ne serions pas en présence d'un cas de responsabilité causale, mais de responsabilité fautive. Il en serait de même, en ce qui concerne les exemples suivants, si le véhicule avait été mal entretenu et que ses freins ne fonctionnaient déjà plus correctement avant l'accident ; si le conducteur savait ou avait dû savoir que le réservoir à essence était défectueux ;

s'il continuait à une allure inchangée de rouler sur la route verglacée tout en se rendant compte qu'il se trouvait sur une patinoire et non pas sur une chaussée. En effet, dès qu'on peut reprocher au conducteur de ne pas avoir prêté l'attention nécessaire ou d'avoir agi imprudemment, c'est la responsabilité fautive qui est en cause, de telle sorte que, en cas d'indemnités versées par l'assureur de la responsabilité civile des véhicules à moteur, la police sera grevée.

3. Il n'y a pas de réponse généralement valable à la troisième et dernière question qui est de savoir si la responsabilité causale est en cause dans les cas où l'assurance a fourni des prestations, alors que le conducteur a été libéré au point de vue

pénal. C'est qu'une condamnation pénale n'intervient qu'en présence d'un fait constitutif de délit pénal. Cette condamnation constitue une intervention de l'Etat dans la liberté individuelle même si, au lieu d'une peine privative de liberté une simple amende est infligée. Comme nous l'avons vu plus haut, il suffit, en matière de droit civil, de beaucoup moins pour commettre une faute. En effet, tout comportement désapprouvé par l'ordre juridique même sans être mentionné spécialement dans la loi, peut constituer une faute. On ne saurait donc affirmer qu'en cas de libération au point de vue pénal il y ait absence de faute et, par voie de conséquence, responsabilité causale — même si tel est fréquemment le cas.

Conseils aux automobilistes

Chaque année, quelques centaines de voitures brûlent sur nos routes. Dans la plupart des cas, le conducteur reste les bras ballants, incapable d'agir. Les accidents de circulation au cours desquels des êtres humains trouvent une mort atroce par le feu se multiplient.

Très peu de conducteurs, malheureusement, ont jusqu'à maintenant compris qu'un extincteur d'auto est un moyen d'intervenir avec succès dans de telles situations. Il est évident qu'un extincteur courant d'un kilo ne peut éteindre une auto totalement en feu, mais un grave incendie peut être évité si on l'utilise au moment opportun.

La plupart des incendies de véhicules surviennent à la suite d'accidents. Il peut y avoir d'autres causes : court-circuit dans l'installation électrique, isolation perforée, conduite d'essence non étanche, freins surchauffés, tubulure d'échappement défectueuse, braise de cigarette ou même mégot jeté par la fenêtre et réintégrant la voiture par aspiration. Dans toutes ces situations, un extincteur d'auto apporte une aide efficace.

Le marché en propose un grand choix de différentes marques et de différents modèles. Mais beaucoup de ces extincteurs ont prouvé leur insuffisance lors de nombreux tests de qualité du TCS et de l'ADAC. Alors, attention ! Lors de l'achat, il ne faut pas se laisser convaincre par les nombreuses données figurant sur l'étiquette. Un bon extincteur d'auto doit présenter les spécifications suivantes :

- maniement simple, immédiatement prêt à l'emploi ;
- jet d'extinction pouvant être interrompu ;

- 1 kg au moins de produit d'extinction ;
- 9 secondes au moins de durée de jet ;
- support facile à placer ;
- produit d'extinction non toxique ;
- contenu insensible à la température ;
- convenant pour incendies des classes de feu A, B, C et E ;
- examiné par EMPA et la Fédération suisse des sapeurs-pompiers.

Seul un extincteur d'auto possédant toutes ces qualités est sûr. On évitera d'acheter les modèles du genre « spray », qui sont souvent gratifiés d'efficacité universelle alors qu'ils ne peuvent guère éteindre davantage que la flamme d'une bougie. De plus, ils sont très sensibles à la chaleur et peuvent exploser à l'intérieur de la voiture quand le soleil est chaud.

Un extincteur d'auto doit naturellement être placé à un endroit facilement accessible à l'intérieur de la voiture, à l'avant. Lorsqu'un incendie commence, on ne doit pas être obligé de « creuser » dans le coffre sous les bagages. Il est totalement inutile d'emporter un extincteur dans la voiture si l'on n'en connaît pas le maniement. C'est pourquoi l'on se « pénétrera » du mode d'emploi.

Si l'on se trouve un jour devant un vrai début d'incendie, on procédera comme suit :

- garder son calme
- agir avec raisonnement
- couper le contact d'allumage
- préparer l'extincteur
- attaquer le feu dans la direction du vent
- combattre le feu de bas en haut

— gicler depuis une distance de 3 à 4 m environ

— en cas de feu de carburant, ne pas interrompre le jet afin d'éviter un ral-lumage

— en cas de feu étendu de carburant, diriger le jet alternativement de gauche à droite.

Celui qui procède selon ces règles pourra combattre avec succès un incendie d'automobile.

L'école PETRA AV à la Paedagogica 73, à Bâle

De nombreux clients de la maison Petra connaissent déjà les séminaires audio-visuels qui sont régulièrement organisés par le centre d'information et de documentation Petra à Bienne. Beaucoup de personnes n'ont pas encore eu la possibilité de visiter Petra AV. C'est pourquoi de courts séminaires auront lieu à la Paedagogica, halle 15, stand 341.

De plus amples renseignements ou des réservations de places peuvent être obtenus, jusqu'au début de la foire au n° de tél. (032) 3 06 09.

Petra AV dispose d'un large programme d'appareils de projection, projecteurs de dias, épiscopes et rétro-projecteurs des maisons Leitz et Proki. Ecrans portables ou pour montage fixe « sur mesure ». Le tout nouveau Leica CL, le Leica compact, dans le concept de la photographie à l'école, vous sera présenté à côté des célèbres Leica et Leicaflex.

L'Unesco et l'année mondiale de la population

L'année 1974 a été proclamée Année mondiale de la population (AMP) par l'assemblée générale des Nations Unies à sa 25^e session. L'évènement marquant de cette année sera le Congrès mondial de la population qui se tiendra à Bucarest en août 1974, et l'Unesco a été invitée, dans le cadre de son mandat, à apporter à la célébration de l'année toute l'assistance possible.

Les principaux objectifs de l'AMP sont les suivants : améliorer les connaissances et l'information sur les tendances et les perspectives démographiques et sur les facteurs connexes ; faire prendre plus vivement conscience des problèmes de population et de leurs incidences économiques et sociales ; inculquer les connaissances nécessaires en ce qui concerne la population, la vie familiale et les fonctions de procréation, par l'intermédiaire de systèmes d'enseignement scolaires ou autres ; adopter et élaborer des politiques de la population ; développer l'assistance technique internationale en faveur des pays qui la demandent et conformément à leurs besoins.

En application d'une résolution adoptée par la conférence générale lors de sa dix-septième session, l'Unesco élabore actuellement un programme qui comporte deux aspects principaux ; aider les Etats membres et les ONG à entreprendre des activités concrètes dans les domaines de sa compétence, et préparer et diffuser du matériel d'information.

Les Etats membres ont donc été invités à participer à ce programme en mettant en œuvre des projets nationaux en rapport avec l'année. Un certain nombre d'activités leur ont été suggérées à titre indicatif, qui vont du lancement d'enquêtes ou d'études restreintes à l'organisation de colloques, séminaires et réunions sur des thèmes spécifiques. On compte, pour l'exécution de ce programme, sur le concours des commissions nationales et sur la participation active des comités nationaux pour la population, des clubs Unesco, des écoles associées et des ONG. Il bénéficiera de crédits mis spécialement à la disposition de l'Unesco par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

Par ailleurs, les organisations non gouvernementales ont été encouragées à prendre des initiatives similaires, et l'on espère notamment que celles d'entre elles qui, jusqu'alors, n'avaient pas nécessairement d'activités dans le domaine de la population pourront jouer un rôle de plus en plus important dans la réalisation des buts de l'Année mondiale de la population.

Enfin, l'objectif majeur de l'année étant de sensibiliser l'opinion mondiale aux problèmes de population, l'Unesco fait un effort tout particulier pour préparer et diffuser du matériel d'information sur l'AMP.

Unesco Presse 09/73.



Hallo bricoleurs! Connaissez-vous l'extraordinaire colle avec SILVA? brigtatex

«Mes spécialités sont les travaux de collages difficiles, la réparation et l'encollage de grandes surfaces, de revêtements de bois, de panneaux de fibre de bois et de tôles métalliques, la fixation de caoutchouc de joints dans les autos, etc. Mes collages résistent aux intempéries, à l'eau et aux acides, ils restent élastiques; j'adhère sans qu'il soit nécessaire de presser, ni de charger longtemps. Mettez-moi à l'épreuve!»
Tube 32 g 1.60 Tube économique 100 g 3.50

blanco

«Ce n'est pas sans raison qu'on m'appelle la colle des bricoleurs, car je conviens particulièrement bien pour les travaux de bricolage, le bureau, l'école, la construction de modèles, dans le ménage, pour réparer les meubles, les jouets de bois, les tapisseries, etc. Je colle de façon irréprochable le papier, le carton, le bois, le liège, le cuir, les textiles. C'est pourquoi les enfants m'emploient avec plaisir!»
Flacon de 50 g 1.95 Flacon économique de 200 g 2.95



Flacons vides pour remplissage livrables par l'entremise de Blattmann + Co.

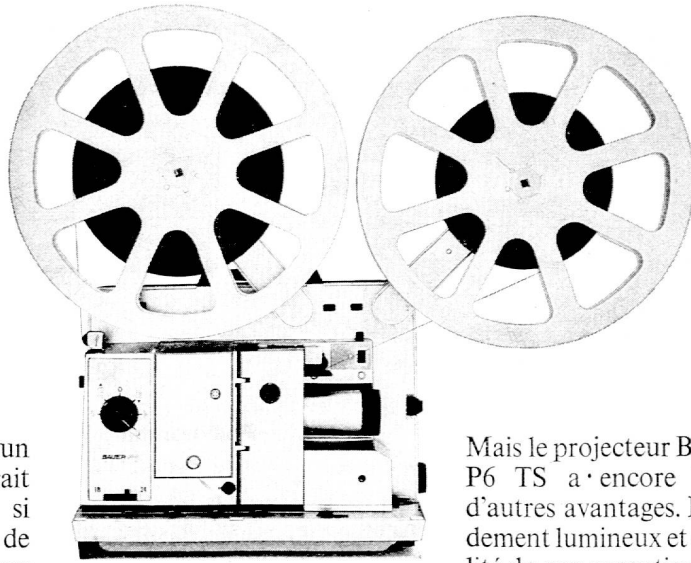
Ventes aux écoles par:

Ernst Ingold + Co.SA. Maison spécialisée

pour art. d'écoles 3360 Herzogenbuchsee

Fabricant: Blattmann + Co. 8820 Wädenswil

Il est possible maintenant que le projecteur scolaire Bauer P6 TS s'arrête en plein film. Aussi souvent et aussi longtemps que vous désirez.



A notre avis un film instructif le serait souvent encore plus si vous pouviez l'arrêter de temps en temps. Pour mieux expliquer un détail important ou vous étendre sur un exposé graphique.

Malheureusement les images sont comme le temps: elles passent sans qu'on puisse les retenir. Et trop souvent elles vous imposent le silence là où la parole serait d'or.



Voilà pourquoi le projecteur de films 16 mm Bauer P6 TS est équipé maintenant d'un dispositif d'arrêt sur l'image pour l'analyse des prises de vues.

Son fonctionnement est extrêmement simple: pendant que passe le film, vous appuyez sur un interrupteur, et l'image projetée se transforme immédiatement en dia. A vous de l'expliquer à votre guise, en prenant tout votre temps. Et, quand tout le monde aura bien compris, vous remettrez le film en marche.

Mais le projecteur Bauer P6 TS a encore bien d'autres avantages. Rendement lumineux et qualité du son exceptionnels

même dans de grandes salles. Changement rapide de la lampe. Griffes à trois dents ménageant la pellicule et sautant tout simplement les perforations abimées. Service d'une simplicité enfantine et bien entendu embobinage automatique.

Vous le voyez: le Bauer P6 TS a tout ce qu'on peut attendre d'un bon projecteur de films qui s'amuserait à passer des diapositives et le ferait en professionnel.

PROJECTEURS DE FILMS
16 mm BAUER P6 -

9 modèles différents. Pour films muets ou sonores. Avec ampli incorporé d'une puissance de sortie de 20 watts. Transistors au silicium. Distorsion harmonique de tout au plus 1%. Reproduction du son optique ou reproduction magnétique. Livrable avec étage pour enregistrement magnétique et diaphragme de trucage. 2 cadences. Choix varié d'objectifs. Raccordement au compteur d'images. Possibilité de coupler un 2^e projecteur. Haut-parleur témoin incorporé. Haut-parleur externe de 35 watts dans le coffre avec rouleur pour câble.

Coupon: à envoyer à Robert Bosch S.A.,
Dépt photo-cinéma, 8021 Zurich

Le Bauer P6 TS avec dispositif d'arrêt
sur l'image nous intéresse.

- Veuillez nous faire une démonstration.
 Veuillez nous envoyer votre documentation
détaillée.

Nom: _____

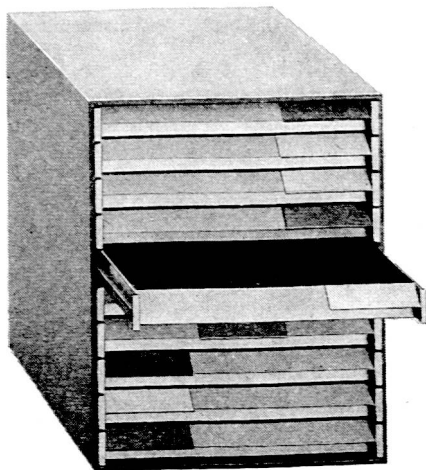
Ecole/maison: _____

Adresse: _____

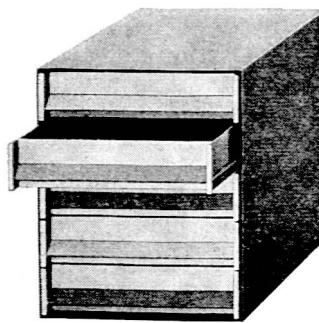
BAUER

Groupe BOSCH

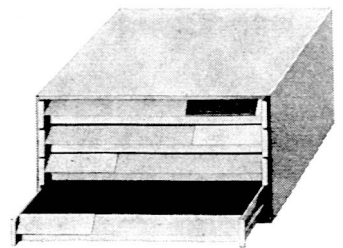
LES TIROIRS OPTA — LE SYSTÈME PARFAIT POUR LE RANGEMENT RATIONNEL



12110



12105



12004

N° 12110 32 × 26 × 34 cm
 N° 12105 32 × 26 × 34 cm
 N° 12004 13,4 × 26 × 34 cm

Prix normal	Prix action
Fr. 84.—	Fr. 75.—
Fr. 63.50	Fr. 57.—
Fr. 41.—	Fr. 37.—

étiquettes perforées et celluloïds pour poignée assort.: Fr. —.70

Exposant à la
PAEDAGOGICA, Bâle
 du 9-14 octobre 1973
 Stand 15-257
 en face Schubiger

Toujours plus d'institutrices et d'instituteurs apprécient les grands avantages du système tiroirs Opta.

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 DITTINGEN, tél. 061 89 68 85

MATHÉMATIQUES MODERNES

1^{re} année

Enfin la totalité des jeux !...

d'environ

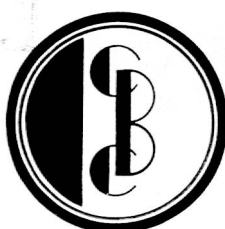
500 cartes A5 en couleurs

formant l'ensemble des

32 jeux nécessaires au programme du manuel romand d'enseignement

- Conçus et réalisés avec le concours d'enseignants
- Dessins artistiques plaisants et originaux
- Carton spécial étudié pour être manié par les élèves
- Plastifiés et lavables
- **But** : rendre service aux institutrices et aux instituteurs devant confectionner les cartes formant les jeux. C'est ainsi économiser 300 à 400 heures de travail nécessaires à la réalisation de près de 500 cartes, en les dessinant, les coloriant, les plastifiant, pour ne parler que du travail sans compter les fournitures.

Prix de lancement: Fr. 186.— + port et emballage.



Editions Cebécé

Matériel d'enseignement moderne
 Case postale 35

1564 Domdidier

Bibliothèque
 Nationale Suisse
 3003 BERNE

J.A.
 1820 Montreux 1